



Rapport d'activité

2025

Introduction

Mis en place dans chaque département à partir de 2010, dans le cadre des politiques de refondation du secteur Accueil, Hébergement et Insertion (AHI), les SIAO sont des plateformes départementales uniques pour coordonner les orientations vers les dispositifs d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement accompagné financés par l'État. Ils participent à l'observation sociale de la demande.

Les objectifs poursuivis par la mise en place des SIAO sont de :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement,
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance de la disponibilité de l'ensemble de l'offre existante,
- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement,
- Améliorer la fluidité de l'hébergement vers le logement,
- Mettre en place un observatoire de la demande d'hébergement.

Plusieurs textes sont venus précisés les missions et consolider le rôle des SIAO, notamment :

- En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a consacré juridiquement les SIAO et modifié le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence pour y préciser les missions des SIAO dans l'article L. 345-2-4.
- L'article L. 345-2 du CASF précise ainsi que « les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans logement, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés ».
- Ces dispositions ont été complétées et déclinées le 17 décembre 2015 dans une circulaire qui est venue préciser que chaque département doit disposer d'un SIAO unique regroupant hébergement d'urgence, plateforme téléphonique du numéro d'urgence sociale 115 et hébergement/logement d'insertion.
- En mars 2022, une nouvelle instruction vient confirmer le rôle des SIAO dans la politique du logement d'abord et indique qu'ils sont la « clé de voûte du service publique de la rue au logement ». Cette instruction précise un certain nombre d'évolution des SIAO et confirme leur fonction centrale de coordination des acteurs.

Dans le Finistère, lors de la mise en place des SIAO, les principaux gestionnaires d'hébergement ont décidé en 2011, en accord avec les services de l'Etat, de se regrouper sous forme associative pour gérer le volet insertion ; le volet urgence avait été confié dès 2010 à l'association AGEHB déjà gestionnaire du 115.

Plusieurs circulaires et instructions plus tard, le SIAO 29 est aujourd'hui une association loi 1901, rassemblant 15 adhérents gestionnaires d'hébergement et de logement accompagné, assurant ainsi une représentation de lieux d'évaluation et de gestionnaires d'hébergement d'urgence et d'insertion du département. Le SIAO 29 est de ce fait construit et porté par un ensemble d'opérateurs à travers son conseil d'administration.

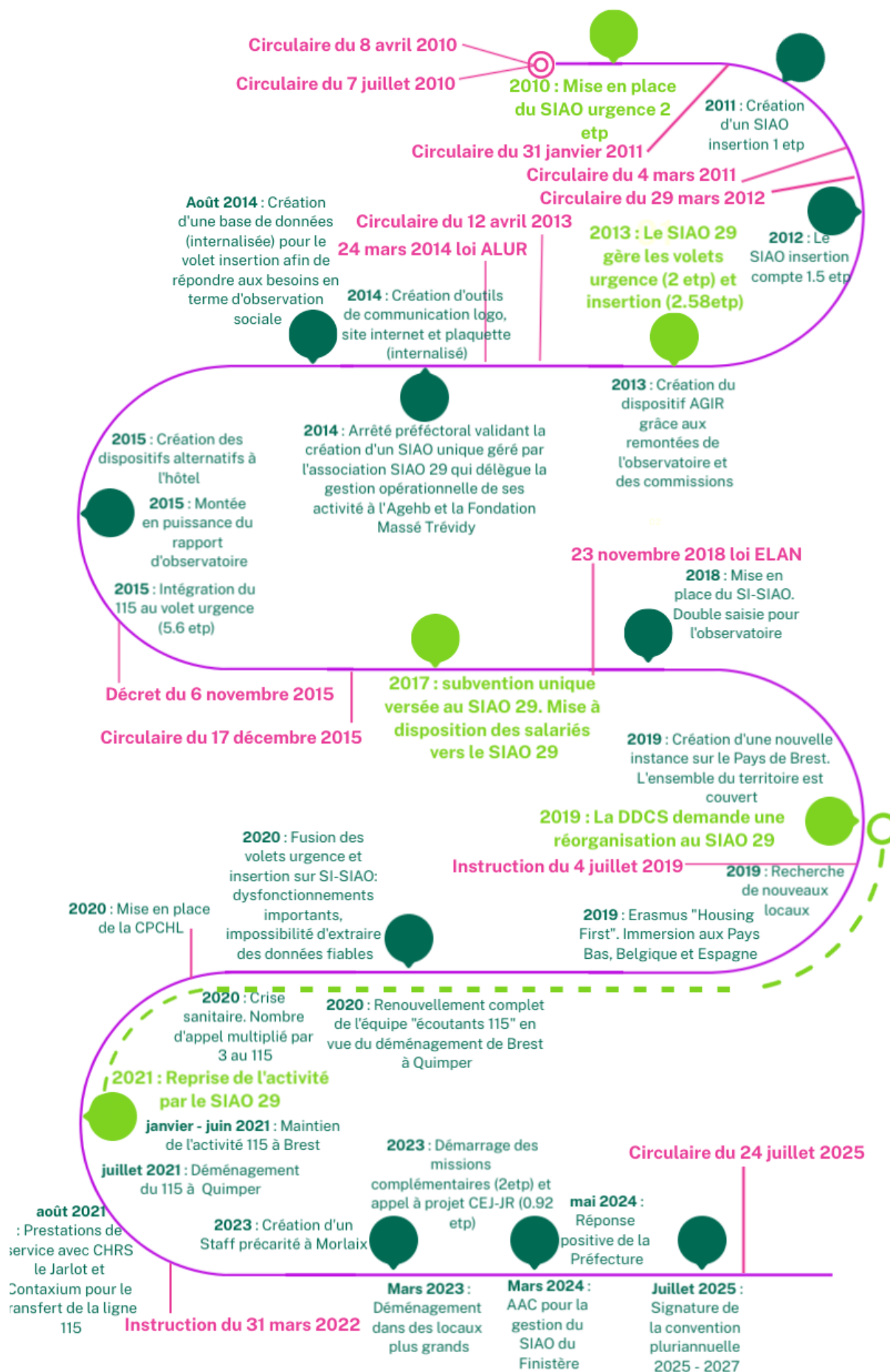
Depuis le 1er janvier 2021, à la suite d'une réorganisation importante engagée à la demande de l'État afin de renforcer son organisation, les activités des volets urgence-115 et insertion sont gérées directement par l'association, qui est à nouveau employeur. Les équipes sont réunies dans les mêmes locaux à Quimper.

Sur le département, le volet urgence avec le 115, constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'urgence.

Il centralise et coordonne l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence. Via le numéro d'urgence sociale « 115 », il évalue les situations des personnes en lien avec les lieux d'accueil-évaluation afin de les orienter, de manière immédiate, vers un hébergement adapté.

Le volet Insertion constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné. L'orientation se fait de façon concertée via les lieux d'accueil-évaluation et les Commissions d'Orientations Territoriales.

Les volets urgence et Insertion participent ensemble à l'observation de la demande locale d'hébergement et de logement accompagné.



Ce schéma représente l'évolution de la construction du SIAO du Finistère depuis sa création



01

PRESENTATION DU SIAO 29

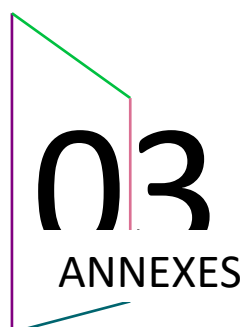
- | | |
|--|-------|
| 1. Les membres de l'association et composition du bureau | p. 9 |
| 2. Les moyens et les missions | p. 10 |
| 3. L'organisation et le fonctionnement | p. 12 |
| 4. Les dispositifs | p. 16 |
| 5. Eléments marquants et perspectives | p. 22 |



02

RAPPORT D'OBSERVATOIRE

- | | |
|-----------------------|-------|
| 1. Le volet urgence | p. 27 |
| 2. Le volet insertion | p. 43 |



03

ANNEXES

- | | |
|---|-------|
| 1. Organigramme | p. 57 |
| 2. Fiche de demande insertion | p. 59 |
| 3. Bilan étude « vieillissement prématuré des personnes en situation de précarité dans le Finistère | p. 67 |
| 4. Baromètres d'activité | p. 71 |



n1

PRESENTATION

DU SIAO 29

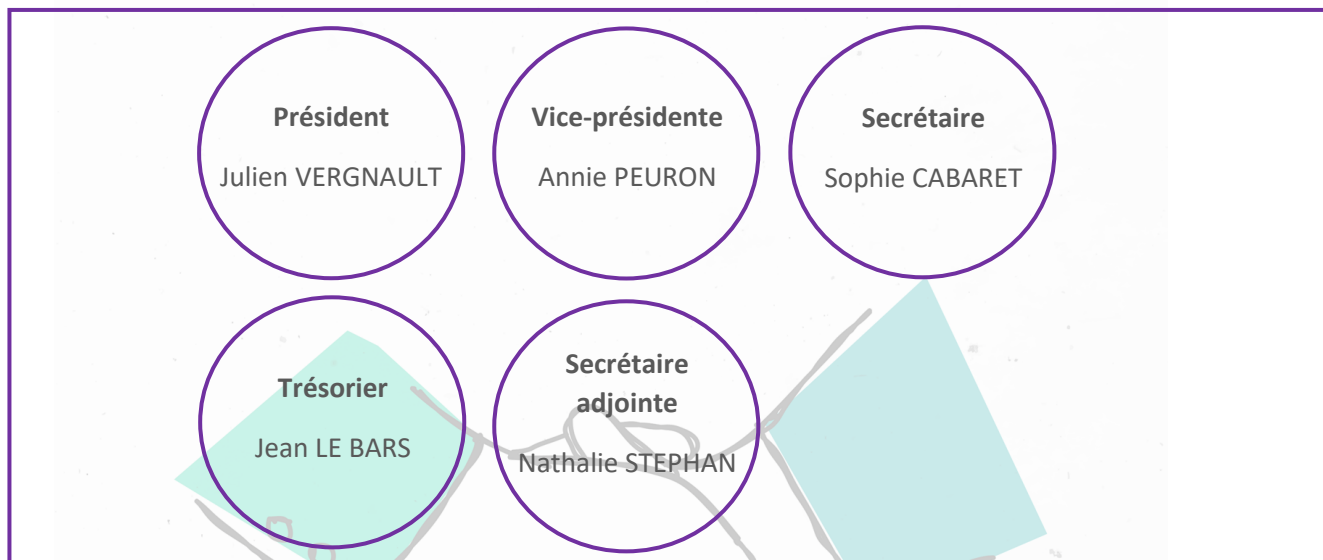
1. Les membres de l'association et composition du bureau

Les membres de l'association

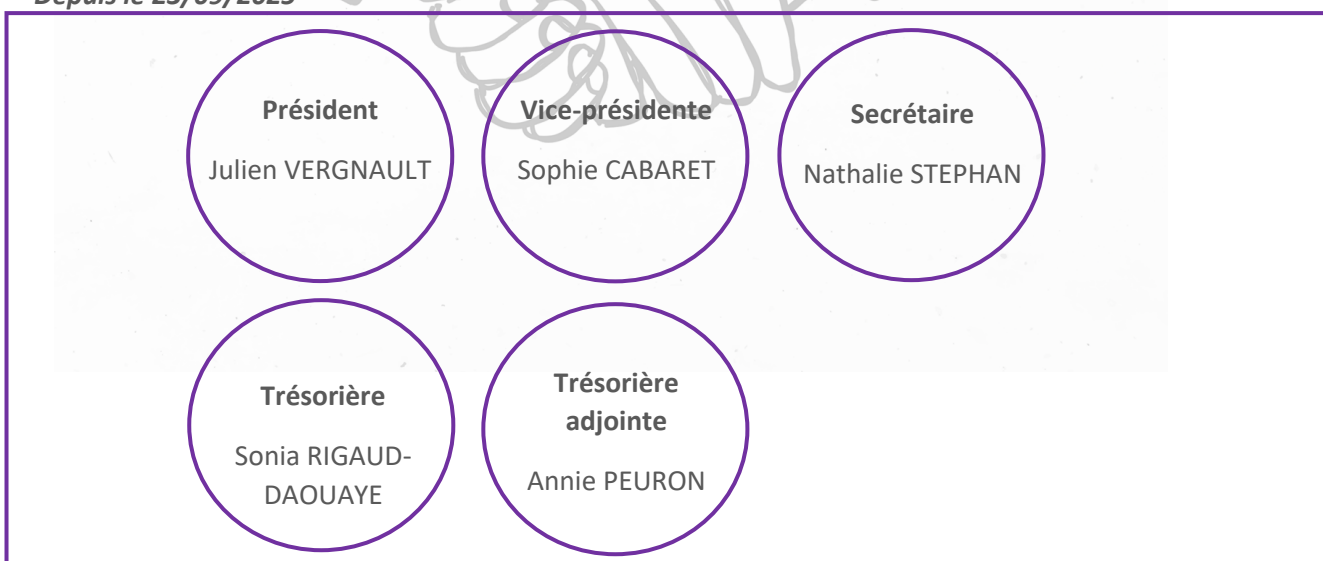


Composition du Bureau

Du 07/06/2024 au 23/09/2025



Depuis le 23/09/2025



En 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises, le Bureau s'est réuni 6 fois.

2. Les moyens et les missions

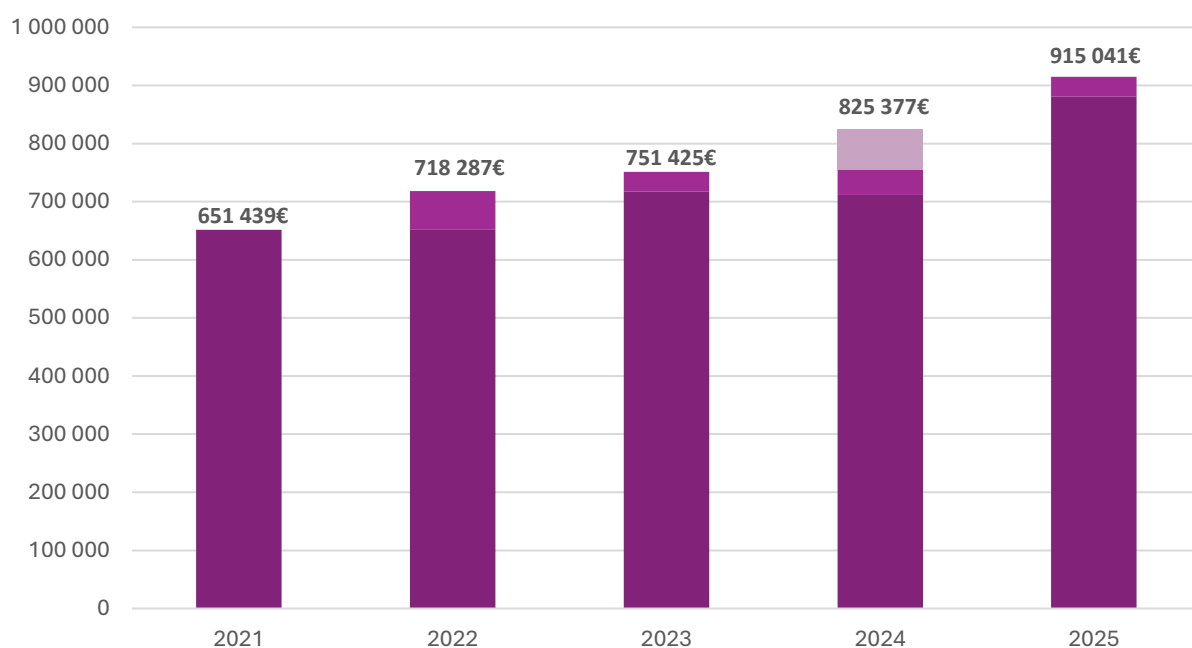
Locaux

Le siège social du SIAO 29 se situe dans les actuels locaux de l'association à Quimper.

Pour des raisons de discrétion, l'adresse postale du SIAO 29 est 1 allée Mgr Jean René Calloc'h – 29000 Quimper.



Subventions de fonctionnement

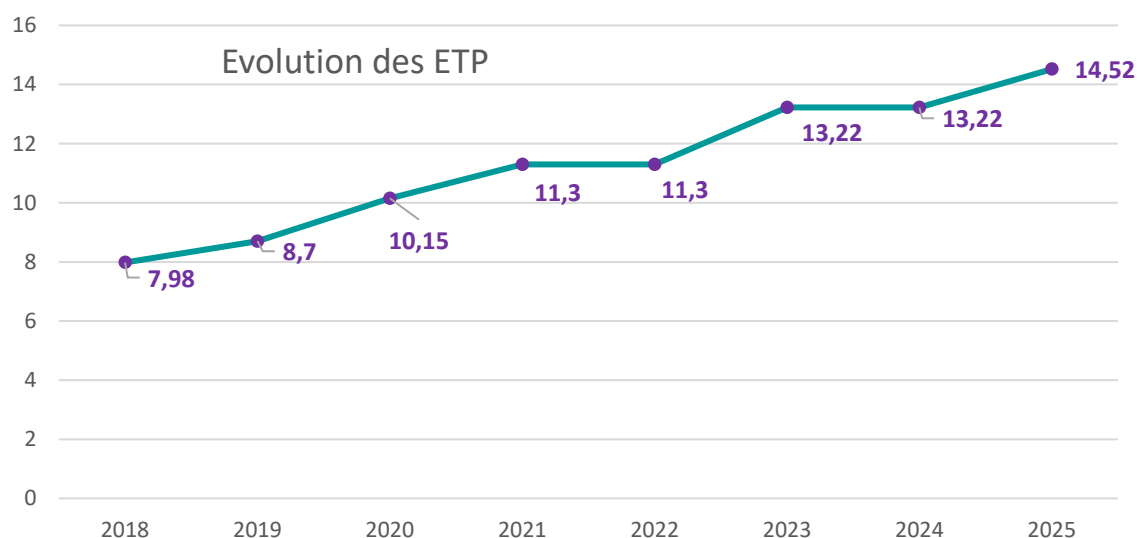


L'Etat est le seul financeur du SIAO 29. Les subventions permettent à l'association d'assurer son fonctionnement. Celles-ci ont sensiblement augmenté, en particulier depuis 2021, en raison de la réorganisation du SIAO sur le département mais également du fait du développement de l'activité liée aux besoins et au positionnement des SIAO comme « clé de voûte » dans le service public de la rue au logement (instruction du 31 mars 2022).

En 2025, le SIAO 29 a bénéficié de 880 741.08€ de subvention de fonctionnement ainsi que de 34 299.94€ de subvention dans le cadre de la mission suivi de parcours à l'hôtel.

Personnels

La subvention validée dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs a permis l'augmentation des temps de travail afin de poursuivre nos missions. En 2025, le SIAO 29 est financé pour 14.52 ETP (+1.3). A ceux-ci s'ajoute 0.5 ETP supplémentaire financé hors fonctionnement SIAO pour du suivi de parcours des ménages à l'hôtel (hors Brest Métropole). Cf. annexe 1



Les missions

Le SIAO est une plateforme unique qui répond à 2 niveaux de prise en charge : l'urgence et l'insertion.

Ces 2 volets ont pour missions de :

Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative

Gérer le service d'appel téléphonique dénommé « 115 »

Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles, traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire ; Suivre le parcours des personnes ou familles prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation

Contribuer à l'identification des personnes en demande de logement, si besoin avec un accompagnement social

Assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale prévu à l'article L. 345-2 et lorsque la convention conclue entre l'Etat et la personne morale en charge du SIAO le prévoit, la coordination des acteurs mentionnés à l'article L 342-2- 6 du CASF

Produire chaque année les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement

Participer à l'observation sociale

3. L'organisation et le fonctionnement

Champ géographique d'intervention et commissions territoriales insertion

Afin d'être au plus près du terrain et d'assurer un maillage du département, le SIAO 29 s'est construit sur une base territorialisée.

Cette organisation a permis la mutualisation, l'acculturation des dispositifs et l'interconnaissance des gestionnaires finistériens. Cela favorise les échanges et la mise en synergie des acteurs locaux. Cette territorialisation est déclinée dans le fonctionnement du SIAO 29, sur les volets urgence et insertion :

- Le pays de Brest
- Le pays de Cornouaille
- Le territoire des pays de Morlaix – COB29

L'objectif de ce découpage territorial est d'étudier les demandes de chaque territoire avec les partenaires présents sur ce dernier. Cela se fait via les lieux d'évaluation et les commissions.

Pays de Brest



Périodicité

Toutes les 6 semaines

Dispositifs intégrés

AGIR, IML (ILD), ALT, Pension de famille

Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29
 Chaque EPCI ayant intégré la commission
 Représentant de la mission locale
 Représentant du Conseil départemental
 Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire
 Représentant du SIAO 29

Pays de Morlaix – COB 29

Périodicité

Toutes les 2 semaines

Dispositifs intégrés

AGIR, CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil, ASR

Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29
 Représentant de la mission locale
 Représentant du Conseil départemental
 Représentant du SIAO 29



La CASAL (Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement) Brest Métropole

Cette commission a été créée en 1992, le SIAO s'est intégré à un fonctionnement existant



Périodicité

Deux commissions différentes, 1 fois par mois

Dispositifs intégrés

CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil

Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29

Représentant de la mission locale

Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire

Brest Métropole

Représentant du SIAO 29

Commission Partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le Logement

Périodicité

Toutes les 2 semaines

Dispositifs intégrés

AGIR, CHRS, IML (ILD + Etat), ALT, Pension de famille, Cité de promotion familiale, Résidence accueil, Résidence sociale

Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29

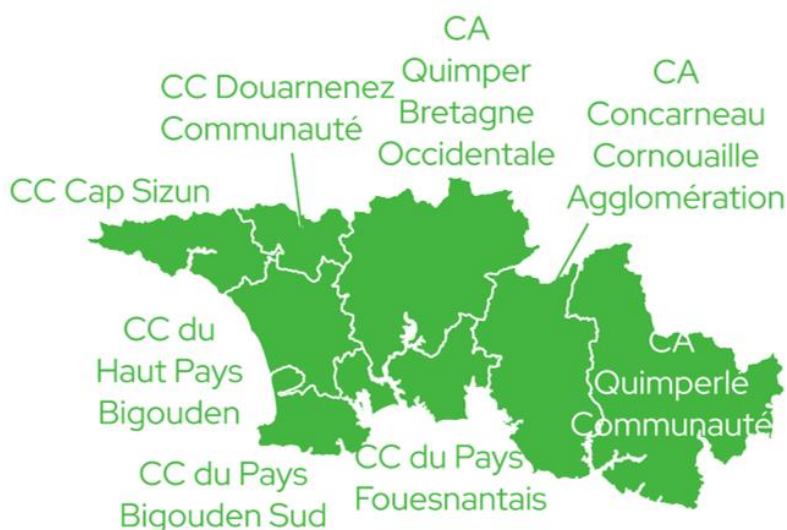
Chaque EPCI ayant intégré la commission

Représentant de la mission locale

Représentant du Conseil départemental

Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire

Représentant du SIAO 29



Lieux d'évaluation

Dans l'objectif de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement, des lieux d'évaluation ont été identifiés. Ces derniers, selon les territoires, sont : CDAS, Mission Locale, autres CCAS-CIAS et associations.

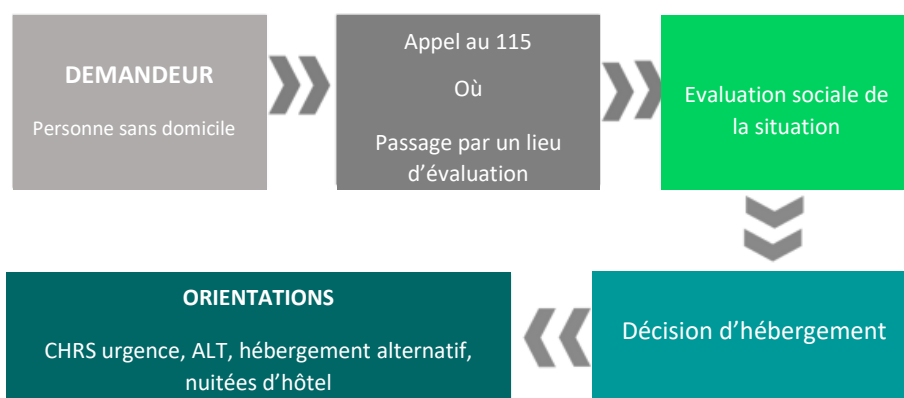
Pour un hébergement d'urgence, les personnes peuvent ainsi s'adresser à des lieux d'accueil physique en complément du 115, numéro d'urgence sociale départemental.

Pour demander un hébergement d'insertion ou un logement adapté, les personnes doivent s'adresser aux lieux d'accueil identifiés sur leur territoire et correspondant à leur situation familiale. Il revient à ces lieux d'évaluation :

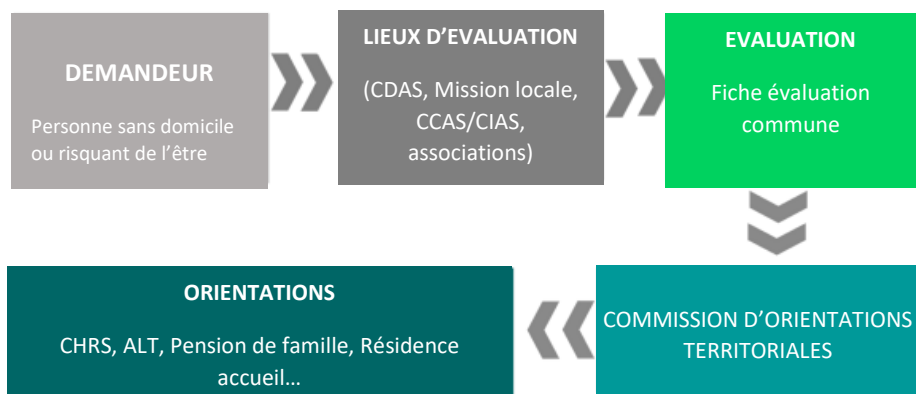
- ✓ D'assurer localement un accueil physique et téléphonique,
- ✓ De réaliser une évaluation et de formuler des préconisations à partir d'outils communs,
- ✓ De transmettre ces éléments au SIAO et aux commissions territoriales.

Chaque demande d'hébergement d'insertion doit se faire à l'aide de la fiche départementale (à l'exception de la CASAL). Cette étape, qui intervient en amont des commissions, nécessite d'obtenir l'ensemble des informations nécessaires à une bonne orientation par la suite. Un entretien pour une demande d'hébergement dure environ une heure. Cela implique donc une disponibilité importante au vu du nombre de demandes.

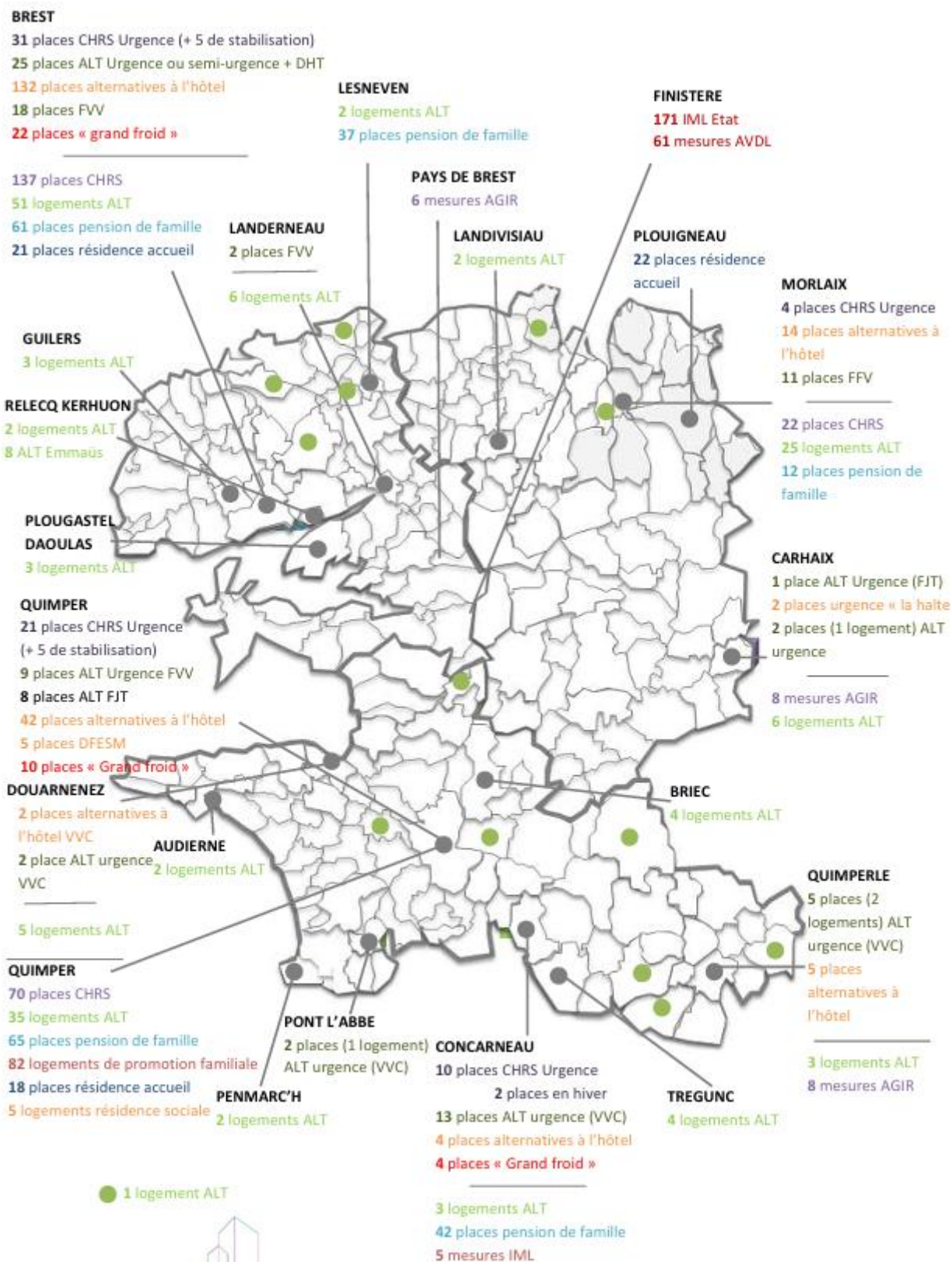
Processus de la demande d'hébergement d'urgence



Processus de la demande d'hébergement d'insertion



4. Les dispositifs



novembre 2025

Le volet urgence centralise, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation, l'ensemble des orientations sur les places en CHRS urgence, en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel et en ALT Urgence. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents.

CHRS urgence

Il y a 5 CHRS urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 2 à Brest, 1 à Quimper, 1 à Morlaix et 1 à Concarneau. L'ensemble de ces structures représente un total de **66 places**.



En plus de ces places, il existe 10 places dites de stabilisations hors champ d'intervention du SIAO (5 à Quimper, 5 à Brest).

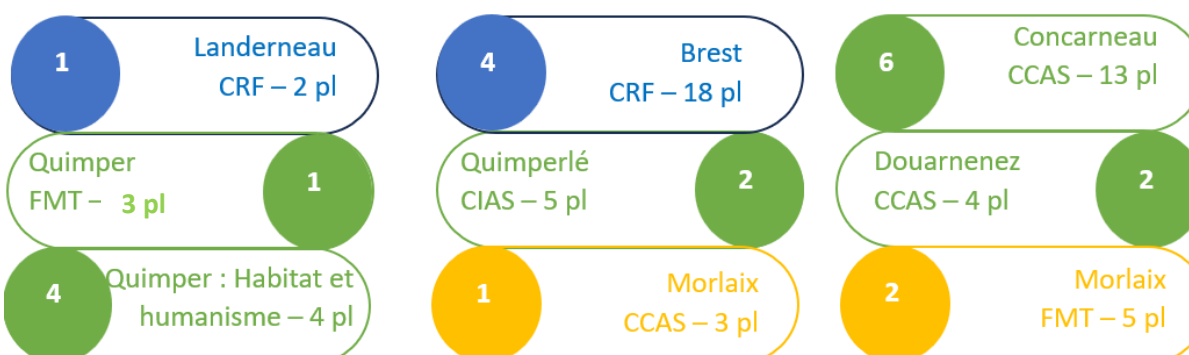
ALT urgence

Il y a 6 dispositifs ALT Urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 3 à Brest, 2 à Quimper et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces dispositifs représente un total de **32 places**.



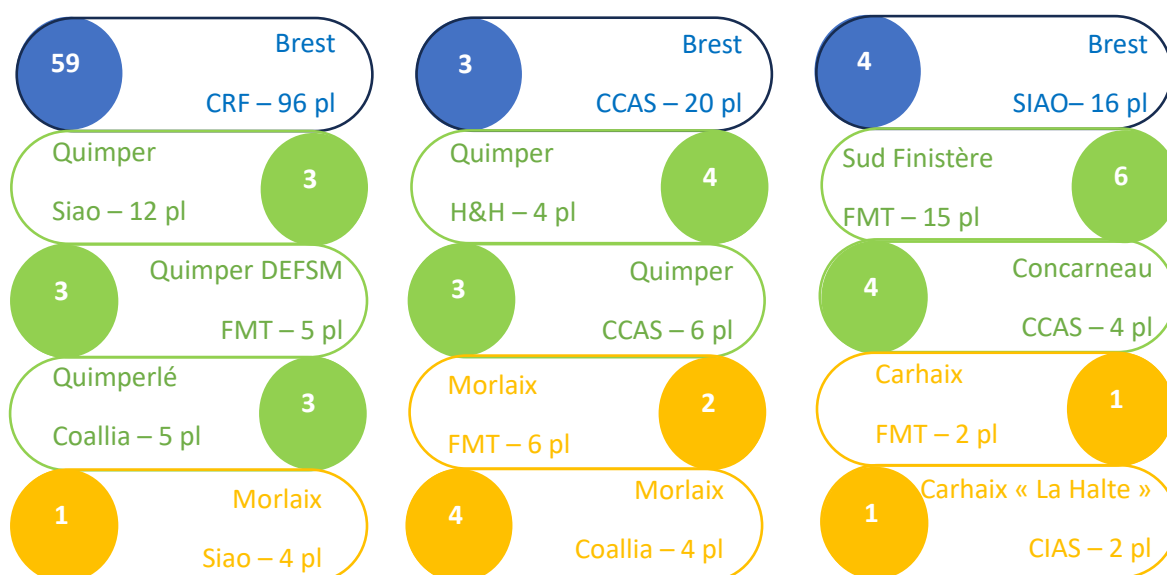
Places dédiées FVV

Il y a 24 logements dédiés au public victime de violences sur le département ce qui représente un total de **56 places**.



Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel

Ces dispositifs permettent un accueil en urgence plus satisfaisant qu'à l'hôtel, et continuent d'être développés sur le département. L'ensemble de ces structures représente un total de **201 places**.



Places hiver – Plan grand froid

En cas de déclenchement du plan grand froid (évènement climatique et saturation des dispositifs), l'Etat a la possibilité d'ouvrir des places complémentaires.

Sur la période 2025, 42 places peuvent être mobilisées : 22 places à Brest via la ville de Brest et la Croix-Rouge française, 10 places via la ville de Quimper, 10 places via la ville de Morlaix et Morlaix Communauté.

2 places supplémentaires dans les FJT de Quimper sont également ouvertes à chaque période hivernale.

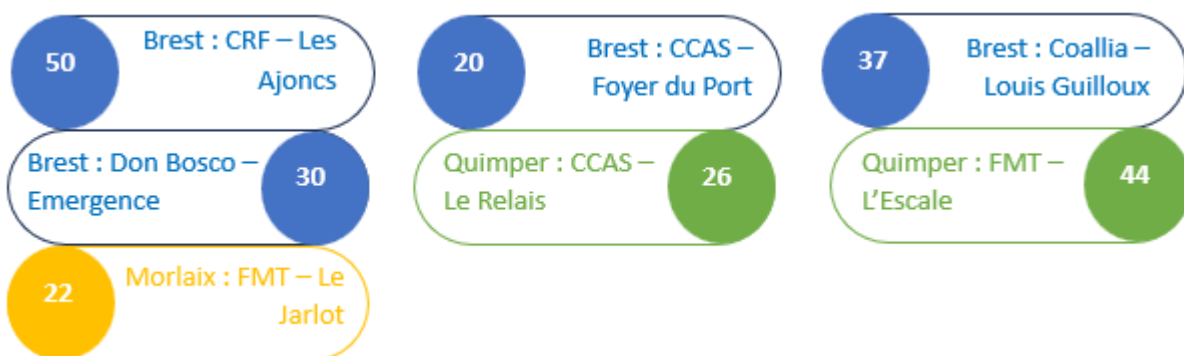
Les dispositifs insertion

Le volet Insertion gère l'ensemble des orientations sur les places en CHRS insertion, ALT insertion, pensions de famille et résidences accueil. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents ayant intégré les commissions d'orientation territoriales.

CHRS insertion

Il y a 7 CHRS sur le département. Tous sont intégrés au SIAO.

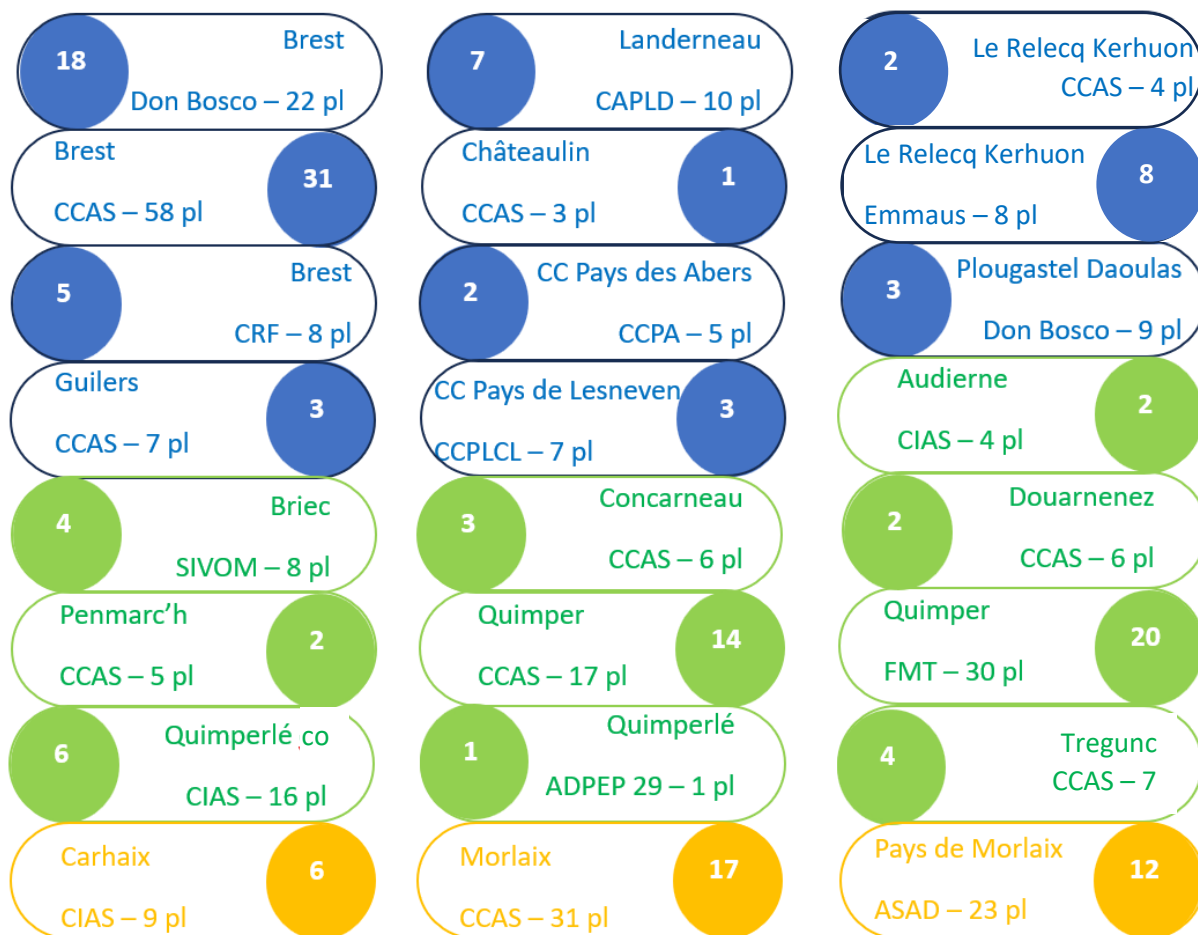
Il y a 4 CHRS à Brest, 2 CHRS à Quimper, 1 CHRS à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **229 places**.



ALT insertion

Tous les logements ALT du Finistère, n'ont pas été intégrés au volet Insertion dès son démarrage. En 2011, l'association gérait l'orientation des logements ALT de 11 opérateurs.

Depuis, l'ensemble des opérateurs ont intégré leurs logements au sein des commissions ce qui représentent 25 partenaires pour **314 places** et **183 logements**

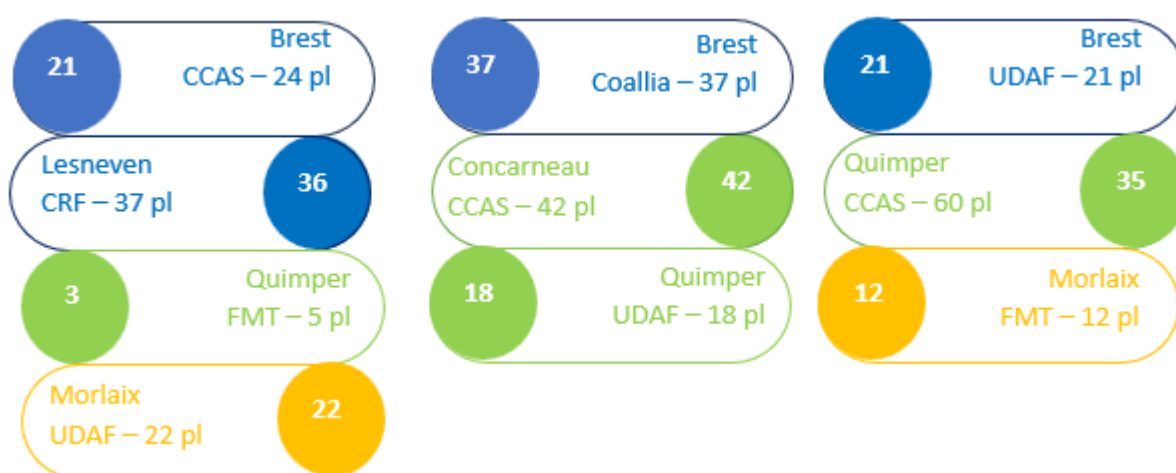


Pension de famille / résidence accueil

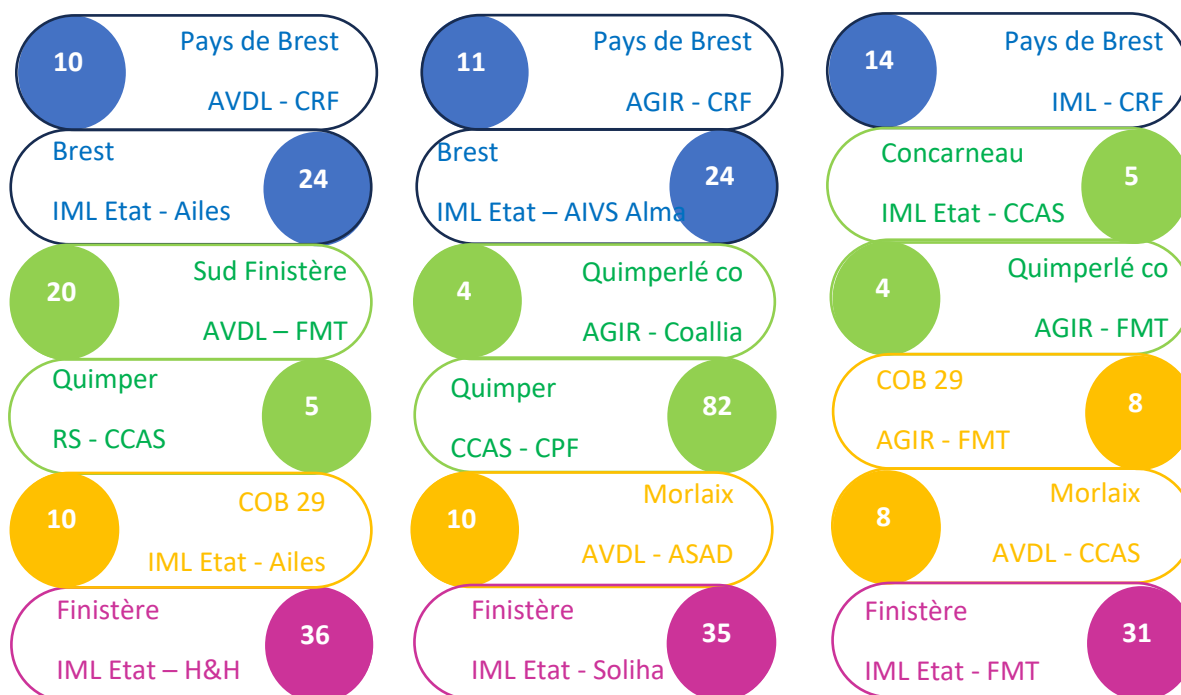
Il y a actuellement 7 pensions de famille en Finistère.

En septembre 2012 s'est ouverte, à Brest, la première résidence accueil du département, gérée par l'UDAF. Cette structure apparentée aux pensions de famille est spécialisée dans l'accueil des personnes ayant un handicap psychique. Une seconde résidence accueil a été ouverte à Quimper en 2015, puis une troisième à Plouigneau en 2017.

Ces 9 structures regroupent **247 logements** pour **278 places**.



Autres dispositifs



Parmi ces dispositifs, on distingue des mesures d'accompagnement de type AGIR (Accompagnement Global Individualisé Renforcé) et mesures AVDL (Accompagnement Vers et dans le Logement). Les mesures AGIR proposent un accompagnement de type CHRS. Les mesures AVDL concernent les ménages entrés ou sur liste d'attente ALT.

Les résidences sociales et Cités de Promotion Familiale (CPF) sont des dispositifs logement gérés par le CCAS de Quimper. Le reste des dispositifs concernent l'intermédiation locative.

5. Éléments marquants et perspectives

Convention pluriannuelle d'objectifs

Suite à l'appel à candidature de 2024 pour la gestion du SIAO dans le Finistère, le SIAO 29 a été retenu pour poursuivre le travail engagé par l'association et ses membres depuis 2011.

En 2025, l'État et le SIAO ont travaillé à la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs valable pour la période 2025-2027. La convention est une formalisation obligatoire basée sur un modèle national partagé par la DIHAL et qui sera appliqué auprès de l'ensemble des SIAO.

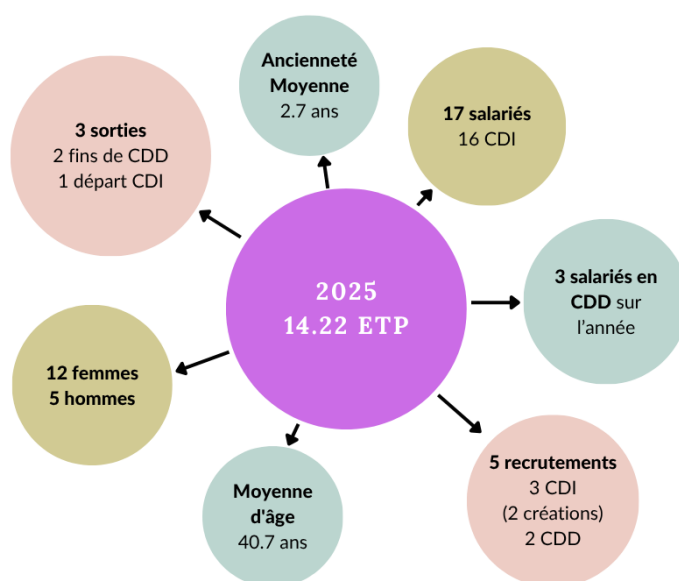
Ressources humaines

Depuis 2023, l'équipe salariée se stabilise, en témoigne l'ancienneté moyenne qui passe cette année de 2.2 ans à 2.7 ans malgré l'arrivée de 4 nouveaux salariés cette année.

En 2025, l'association a créé 2 postes en CDI (1,5 ETP) : un chargé de coordination « logement d'abord » et un chargé d'observation. Par ailleurs, 2 CDD et 1 CDI ont pris fin.

- **Evolution de l'organisation**

Pour nous adapter aux missions confiées aux SIAO et répondre aux exigences de la DIHAL, nous avons fait évoluer l'organisation de la mission « suivi de parcours » et les missions de coordination avec la création du poste de coordination logement d'abord (*cf. organigramme et missions en annexe 1*). L'instauration d'un temps dédié à l'observation contribue également à renforcer et à approfondir le travail de l'observatoire, mission clé des SIAO.



Activité

- **Feuille de route**

Chaque année, le préfet du Finistère en lien avec la DDETS et l'association, établit une feuille de route pour le SIAO.

Cette année 2025, 7 axes ont été définis :

- Mise en place et signature de la convention pluriannuelle.
- Mise en place du comité stratégique partenarial.
- Mise en place des conventions tripartites partenariales.
- Se conformer à l'instruction de mars 2022 sur le SIAO unique et la territorialisation.
- Poursuivre le déploiement de SI-SIAO auprès des partenaires.
- Garantir la prise en compte des évaluations flash puis approfondies.
- Gérer et maîtriser une enveloppe nuitées hôtelières.

- **Instruction fluidité**

Le gouvernement a publié, le 24 juillet, une instruction interministérielle visant à améliorer la fluidité dans les structures d'hébergement, en mobilisant plusieurs ministères. Cette instruction définit six axes prioritaires pour y parvenir :

1. Identification et mobilisation coordonnée

- Identifier les personnes en long séjour dans l'hébergement.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs (CAF, CPAM, bailleurs sociaux, collectivités, etc.).

- Créer, si nécessaire, des "commissions préfectorales de fluidité".
- Intégrer des objectifs de fluidité dans les CPOM.

2. Renforcement de l'accès au logement social

- Fixer un objectif minimal de 5 % des attributions pour les ménages hébergés.
- Améliorer le suivi des attributions et la cotation des demandes.
- Renforcer le rôle du SIAO dans l'accès au logement.

3. Mobilisation du parc de logement accompagné

- Mettre à disposition du SIAO l'intégralité des logements du contingent préfectoral en résidences sociales.
- Atteindre un objectif de 20 % d'admissions de personnes sans abri en pensions de famille.
- Déployer des conventions tripartites SIAO-gestionnaires-État d'ici fin 2026.

4. Accompagnement santé et vieillissement

- Mobiliser les dispositifs existants (DAC, équipes mobiles, LHSS, LAM, ACT, etc.).
- Créer des groupes de travail dédiés aux personnes vieillissantes.
- Autoriser les dérogations d'âge pour l'accès aux structures médico-sociales.

5. Renforcement de l'accès à l'emploi

- Développer les accompagnements conjoints entre professionnels de l'emploi et du secteur AHI.
- Faciliter l'accès aux structures d'insertion par l'activité économique.
- Lancer un parcours "Accès aux métiers en tension et au logement" au second semestre 2025.

6. Réforme des SIAO

- Mettre à jour les conventions État-SIAO avec le modèle type fourni.
- Renforcer les dynamiques engagées sur la gouvernance des SIAO en assurant la tenue des comités stratégiques.

• Développement du partenariat hôtelier et solutions alternatives

Il est d'usage de rappeler que les mises à l'abri à l'hôtel ne sont possibles que via les hôteliers qui acceptent les hébergements du 115.

Nous sommes, de fait, dépendants du nombre de places disponibles que chaque hôtelier peut mettre à disposition. Ainsi, les capacités d'accueil à l'hôtel varient suivant les saisons et les événements ayant lieu sur le département.

Pour autant, depuis 2023, nous avons travaillé à consolider les partenariats avec plusieurs hôteliers permettant de disposer plus facilement de chambres et ainsi sécuriser les mises à l'abri du 115.

Aussi, la fidélisation de ces partenariats, nous permet également de réduire les coûts et d'apporter un socle de prestations pour les ménages hébergés. En 2025, le coût nuitée par personne est passé à 31.30€ contre 34.68€ l'année précédente.

Parallèlement, nous continuons de développer des solutions alternatives à l'hôtel. En effet, si l'hôtel permet une mise à l'abri immédiate, il ne constitue pas une réponse adaptée pour un hébergement prolongé.

Au-delà des coûts financiers, l'hébergement à l'hôtel ne permet pas un accueil satisfaisant, notamment en raison du manque d'espace et de l'impossibilité d'y cuisiner.

C'est pourquoi, il est important de diversifier l'offre notamment vers des solutions plus innovantes qui peuvent être moins coûteuses et plus adaptées aux besoins.

C'est dans cet objectif, que depuis juillet 2023, en plus des orientations à l'hôtel, le SIAO a la possibilité de faire des orientations vers des appartements diffus via l'organisme Urgence Habitat ou en gestion directe avec des propriétaires privés.

En 2025, nous avons également créé un partenariat avec l'AFPA de Quimper pour la mise à l'abri de certains publics.

• Événements climatiques

Pour la première fois en Finistère, les plans canicule et grand froid ont été déclenchés en 2025.

Le plan canicule a été déclenché du 15 au 17 août, le plan grand froid du 24 décembre à début 2026. Les déclenchements ont permis la mise à l'abri de toutes les personnes sollicitant un hébergement sur ces périodes.

- **Desserrements**

Annoncé par le gouvernement en 2023 pour trouver des solutions en province aux personnes sans abri en Ile de France, des SAS ont ouvert dans plusieurs régions de France. Le SAS breton géré par l'association Aurore a ouvert en juin 2023 avec une capacité d'accueil de 50 places. Toutes les 3 semaines environ, il est prévu l'orientation des personnes hébergées vers un département breton permettant ainsi d'accueillir de nouveau jusqu'à 50 personnes au sein du SAS.

En 2025, dans ce cadre, 16 ménages, soit 32 personnes, ont été accueillis sur le département.

Etudes sur le vieillissement précoce des personnes en situation de précarité

Dans le cadre d'une problématique rencontrée par l'ensemble des gestionnaires d'hébergement, COALLIA a réalisé une étude sur le territoire de Brest dans le cadre de la mission « Accès à un accompagnement adapté pour des personnes en situation de précarité subissant un vieillissement prématuré » sur la période 2023-2025. Afin de valoriser ce travail et les résultats produits à Brest, le SIAO s'est appuyé sur le questionnaire de COALLIA pour mener l'enquête sur l'ensemble du département. La synthèse de l'étude est à retrouver en annexe de ce rapport.

Dans le cadre de l'AMI logement d'abord, Quimper Bretagne Occidentale a également mené une étude sur la même thématique sur son territoire.

Evolution des commissions insertion

Sur Cornouaille dans une volonté de dynamiser le fonctionnement de la Commission Partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le logement (CPCHL) en lien avec Quimper Bretagne Occidentale, qui porte l'AMI « logement d'abord » sur son territoire et coanime la commission avec le SIAO, la commission territoriale a évolué en octobre 2025 pour se rapprocher des attendus de la DIHAL en termes de gestion des orientations et des missions du SIAO. Cela, tout en préservant notre volonté de maintenir une présence territoriale forte.

Ainsi, la CPCHL se décline en deux commissions : la « simple » et la « spécifique ».

La commission « simple » se déplace sur le territoire et réunit le CCAS de Quimper (dans le cadre du portage de l'AMI LDA par QBO), le partenaire qui accueille la réunion et le SIAO. Sont étudiées les demandes ne nécessitant pas d'échanges particuliers et dont l'orientation ne pose pas question. Elle a lieu une fois par mois.

La commission « spécifique » réunit l'ensemble de ses membres afin d'étudier les demandes plus complexes. Elle a lieu une fois par mois.

Un bilan sera réalisé à l'issue de la première année de fonctionnement afin d'ajuster les pratiques si nécessaire et permettra de réfléchir aux modalités d'extension de ce modèle sur les autres territoires.

Sur le territoire des pays de Morlaix et du Centre Ouest Bretagne finistérien, la commission a intégré en début d'année les mesures d'accompagnement exercée par COALLIA sur Morlaix (ASR) afin de regrouper les dispositifs au sein de la même instance et faciliter les échanges autour des situations.

En 2026, cette commission intégrera également la participation des bailleurs sociaux afin de favoriser les échanges sur les ménages prêts à sortir et les accès vers le logement. Ainsi, les bailleurs participeront à l'ensemble des commissions territoriales du département.

SI SIAO

Le déploiement de l'application SI SIAO auprès des partenaires a commencé en 2024 avec les structures d'hébergement d'insertion, puis s'est poursuivi en 2025 auprès de l'ensemble des gestionnaires d'hébergement d'urgence et d'insertion. Des sessions de formation ont été organisées par le SIAO sur les territoires pour permettre aux utilisateurs de maîtriser cet outil, désormais indispensable au secteur AHI.

A la fin du premier semestre 2026, tous les gestionnaires d'hébergement devront être formés à l'utilisation de l'application.

Par ailleurs, le module « offre » dédié à la gestion des entités et des dispositifs est déjà déployé pour les DDETS et les SIAO, et le sera prochainement pour les gestionnaires eux-mêmes.

Enfin, face aux difficultés rencontrées par la DIHAL dans son rôle d'assistance SI SIAO, l'organisation du support a été repensée.

Désormais, le SIAO du territoire concerné par la demande assure le premier niveau de support.

Il revient donc aux SIAO de s'organiser afin de traiter directement les demandes ou de les faire « escalader » vers la DIHAL s'il s'agit d'un problème plus important lié à l'application.

Soliguide

Depuis 2017, l'association Solinum développe Soliguide, une plateforme en ligne qui référence les lieux, dispositifs et services utiles aux personnes en difficultés.

En quelques clics, les publics fragiles et leurs accompagnants (travailleurs sociaux, SIAO, personnels médicaux, bénévoles et professionnels associatifs) accèdent à des informations fiables et à jour sur les droits et services de première nécessité, de santé, autour de l'alimentation, de l'accueil, de l'hébergement, de l'hygiène, ou encore l'insertion professionnelle.

Via Soliguide, les professionnels et les personnes concernées peuvent facilement accéder à toutes ces informations sur un territoire donné.

Soliguide est un outil gratuit pour ses utilisateurs, traduit en 10 langues et accessibles sous plusieurs formats : site internet, application, widget, papier, numéro de téléphone et tchat en ligne.

Dans le cadre d'une convention passée avec la DIHAL, Solinum souhaite étendre le déploiement de son outil à l'ensemble des départements métropolitains, en s'appuyant sur des porteurs locaux.

C'est dans cette optique que la DDETS a sollicité l'association SIAO 29, dont les missions de coordination départementale en font un partenaire naturel pour assurer le portage de cette mission.

En 2026, le SIAO 29 signera une convention avec Solinum pour déployer Soliguide en Finistère. Au regard du temps qui pourra être accordé, dans un premier temps, la mission se concentrera sur les dispositifs d'hébergement lors de sa première année de déploiement.

Communication

Le SIAO 29 poursuit sa volonté d'améliorer sa communication sur ses activités et actualités. En septembre 2023, nous avons lancé notre premier bulletin d'information à l'attention des partenaires, depuis, 2 autres bulletins ont été diffusés.

Nous avons également produit plusieurs baromètres d'activités, en particulier lors de la période hivernale.

L'arrivée du chargé d'observation va nous permettre de développer cette activité.

Collecte de cadeaux pour Noël

Pour la troisième année consécutive, nous avons organisé une remise de cadeaux de Noël pour les enfants hébergés à l'hôtel. Cette année, les dons ont été collectés par l'association Entreprendre pour Apprendre Bretagne, la ville de Quimper (via le conseil municipal des jeunes) et des particuliers. Merci à eux.



Engagement écoresponsable

Enfin, notons que le SIAO 29, est engagé dans une démarche écoresponsable partagée par l'ensemble des salariés.

Cet engagement se traduit au quotidien par :

- Des achats d'occasion (mobilier, téléphonie, fournitures, ...)
- La location de véhicules hybrides
- Le tri des déchets
- Une impression des documents raisonnée
- Des choix de matières écologiques et de produits d'entretien plus responsables
- Une attention particulière aux dépenses énergétiques



no

RAPPORT

D'OBSERVATOIRE

1. Le volet urgence - 115

Demandes traitées par le 115 et/ou les lieux d'hébergement

En 2025, 17 815 demandes d'hébergement d'urgence ont été traitées pour 1 952 ménages distincts.

Les demandes d'hébergement d'urgence ont augmenté de 120% entre 2013 et 2017 et particulièrement entre 2015 et 2017, puis ont connu une légère diminution en 2018 avant de remonter de 2019 à 2023.

Nous notons une baisse non significative de 0.5% des demandes entre 2024 et 2025.

Les réponses

Parmi les 17 815 demandes traitées en 2025, les nouvelles demandes représentent 7 333 sollicitations (soit 41.2% de l'ensemble des demandes), les demandes de renouvellement, 10 482 (soit 58.8%). Parmi les nouvelles demandes, 2 888 ont donné lieu à un hébergement soit 39% des demandes hors renouvellement (contre 55.5% en 2024 et 77.7% en 2023) *

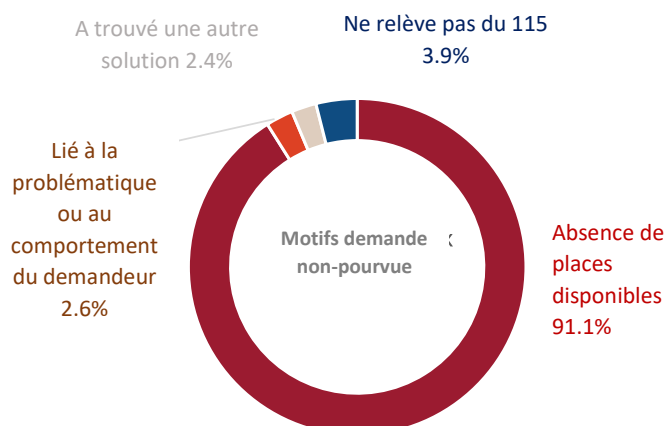
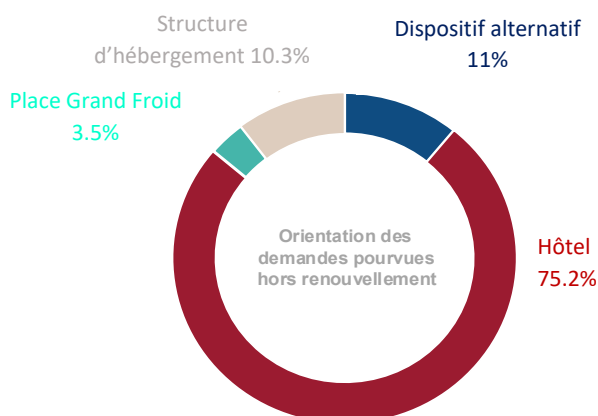
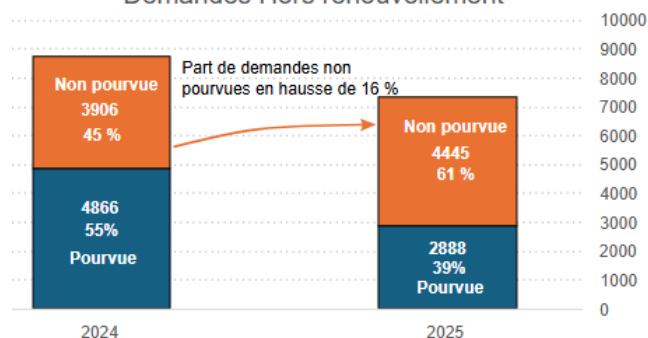
En 2025, pour les nouvelles demandes, la part des demandes non pourvues est en hausse de 16 points. Cette baisse des demandes pourvues s'explique notamment par le changement d'enregistrements des renouvellements.

Parmi les 2 888 nouvelles demandes ayant donné lieu à un hébergement, 75.2% ont donné lieu à une mise à l'abri à l'hôtel, 11% en dispositifs alternatifs et 10.3% en dispositifs d'hébergement « classiques ».

L'hébergement à l'hôtel constitue une solution de transition avant l'orientation en logement ou en dispositifs d'hébergement alternatifs ou « classiques ».

Les demandes non pourvues sont largement dues à l'absence de places disponibles ou adaptées à la situation du ménage.

Demandes Hors renouvellement



* Pour mieux refléter la réalité des demandes d'hébergement d'urgence, nous avons modifié la méthode d'enregistrement de ces demandes en avril 2024.

Avant cette modification, chaque renouvellement d'hébergement (une fois le ménage à l'abri, il rappelle le 115 pour renouveler l'hébergement avec régularité) était comptabilisé comme une réponse positive dans SI SIAO. Cela gonflait artificiellement notre taux de réponses positives (demandes pourvues).

Désormais, seule l'entrée initiale en hébergement (hôtel ou structure) est comptabilisée comme une réponse positive.

Typologie des demandeurs



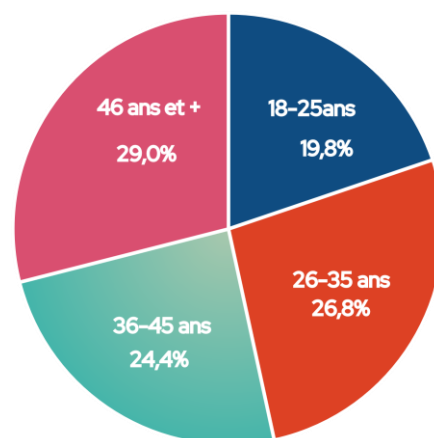
Hommes seuls 51 %
 Femmes avec enfant(s) 13 %
 Couple 7 %
 Femmes seules 20 %
 Hommes avec enfant(s) 2 %
 Couple avec enfant(s) 7 %

En 2025, **1 952** ménages différents ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence via le 115 et/ou un lieu d'accueil-évaluation (soit **2 827** personnes différentes). En 2024, **1 803** ménages avaient sollicité l'urgence pour **2 549** personnes (+8.3points sur un an).

Les familles représentent **23%** des ménages concernés, les isolés **77%**.

Les hommes seuls représentent encore plus de la moitié des demandeurs (**51%**).

Age des demandeurs



En 2025, la tendance à l'augmentation de la proportion des demandeurs de 46 ans et plus se confirme pour atteindre 29% contre 26.6% en 2024 et 24.5 en 2023. La part des 36-45 ans est en baisse de **1.8 points** et celle des 26-35 ans de **0.4 points** sur un an.

19.8% des demandeurs adultes étaient âgés de 18 à 25 ans (contre 30.4% en 2020 ou 26% en 2023). Même en diminution, la part des jeunes représentent toujours une part prépondérante des demandeurs au regard de la population finistérienne globale (10.6%). Or, peu de dispositifs d'hébergement d'urgence leurs sont dédiés sur le département. L'absence de ressources et les ruptures familiales sont des éléments d'explication.



Focus sur le vieillissement du public précaire

La DIHAL considère que le vieillissement des personnes en situation de grande précarité apparaît précocement lorsque des signes attribuables aux vieillissements apparaissent à partir de 50 – 55 ans (DIHAL, 2015).

Sur le Finistère, en 2025, les personnes âgées de 56 ans et plus représentaient :

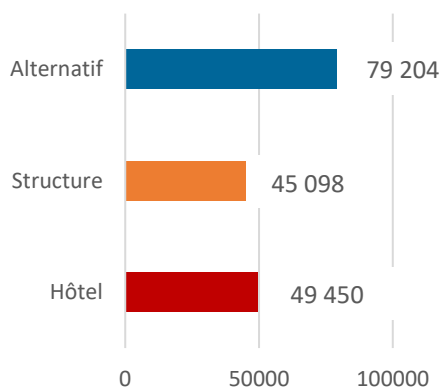
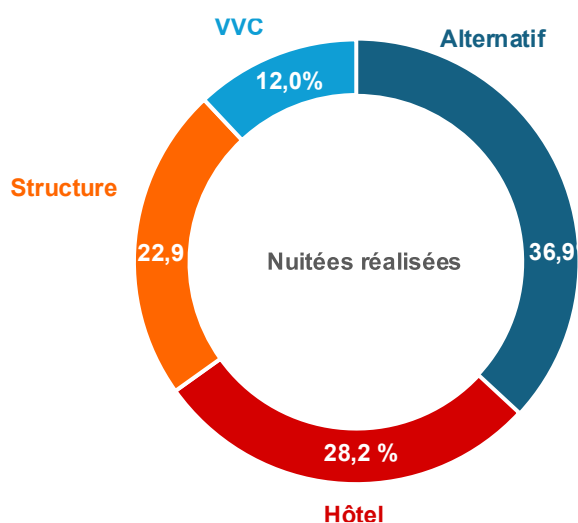
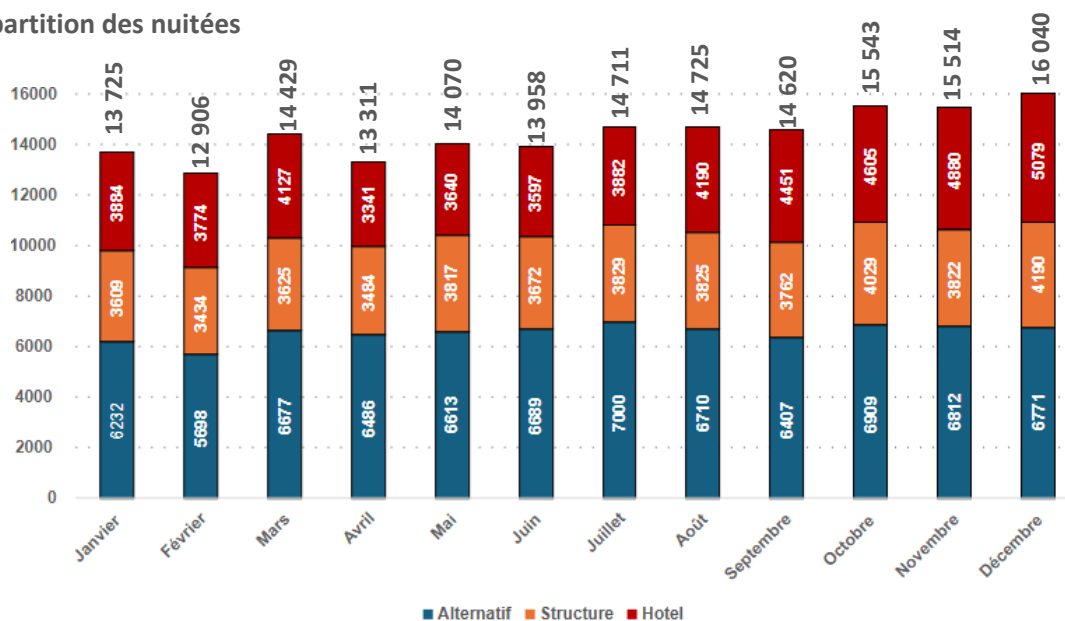
16% des personnes hébergées en CHRS urgence

23.8% des personnes hébergées en hébergement alternatif aux nuitées d'hôtel

17.7% des personnes hébergées à l'hôtel

N.B : l'ensemble de notre étude est présenté en annexe

Répartition des nuitées



Concernant les nuitées réalisées en 2025, nous observons que **22.9%** d'entre elles ont eu lieu en structure d'hébergement (-1.8 points) et **12%** en dispositifs dédiés aux personnes victimes de violences (+4.7 points sur un an), **28.2%** (+1.5 points) à l'hôtel, **36.9%** (-4.4 points) en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel.

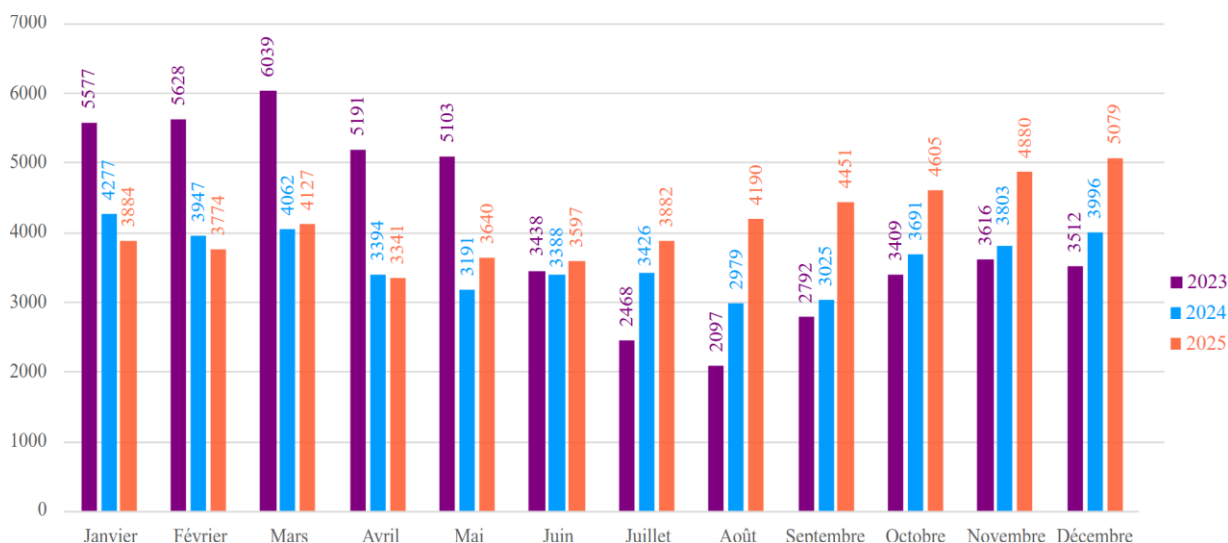
Concernant ces comparatifs avec l'année précédente il faut noter que le nombre de places dédiées aux victimes de violence à augmenter de près de **17%** entre 2024 et 2025.

Les nuitées réalisées hors hôtels ont eu lieu à **48.3%** sur le Pays de Brest (- 9 points), **44.4%** sur le Pays de Cornouaille (+11.3 points) et **7.2%** sur le territoire de Morlaix-COB (- 2.3 points).

Nous observons que si l'hôtel reste la variable d'ajustement pour les mises à l'abri en urgence, les hébergements alternatifs représentent une part prépondérante dans les solutions dont dispose le SIAO 29.

En moyenne en 2025, nous comptons **14 463** nuitées par mois (tous dispositifs confondus) contre 13 435 en 2024, soit une augmentation de **7.7%** sur un an.

Nuitées hôtelières



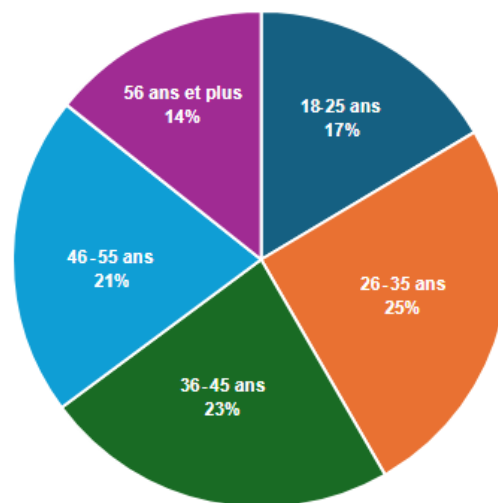
Sur orientation du 115, **48 950** nuitées d'hôtel ont été enregistrées (par personne) en 2025 contre **43 179** en 2024. Ce qui représente une hausse de **13.4%** sur un an.

Typologie des ménages mis à l'abri à l'hôtel

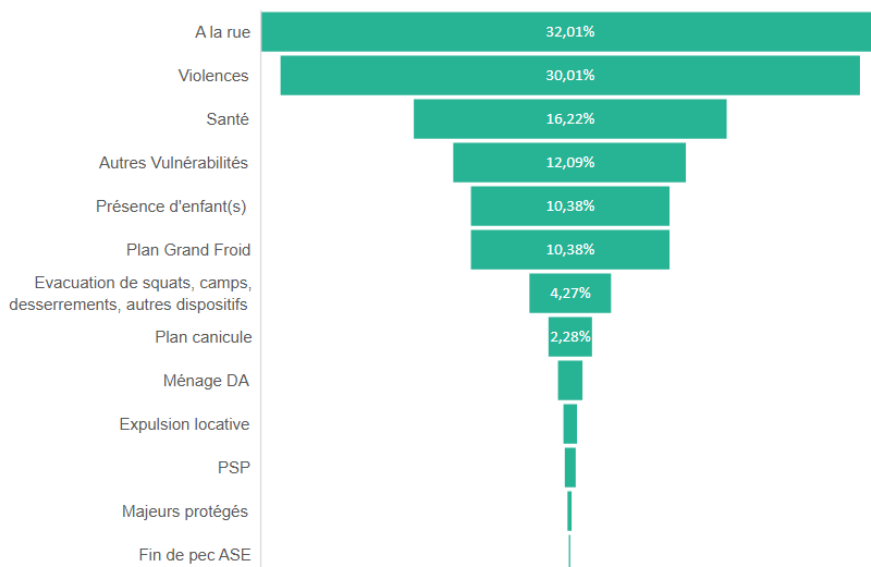
710 ménages (564 en 2024 soit +25.9%) ont été mis à l'abri à l'hôtel soit **1 184** personnes (955 en 2024 soit +24%).

La majorité des ménages mis à l'abri à l'hôtel sont des hommes seuls (**35.9%**) suivis des femmes seules (**33.4%**) **26.7%** des ménages mis à l'abri comprennent des enfants. **Ce qui représente 378 enfants mis à l'abri à l'hôtel en 2025.**

L'importance, en 2025, de la part des hommes seuls s'explique par les opérations de desserrement et les plans canicule et grand froid.



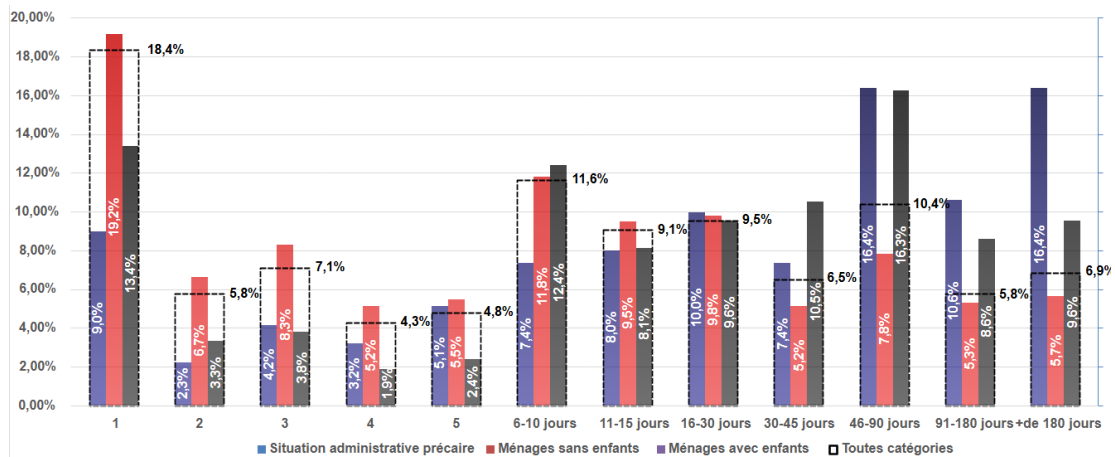
Motifs de recours des ménages mis à l'abri à l'hôtel



32 % des situations mises à l'abri à l'hôtel sont des ménages étant à la rue. Ce motif de recours est en hausse de **9 points** par rapport à 2024. Arrivent ensuite les situations de violences (**30.1%**) dont la proportion reste stable, puis les ménages ayant une problématique santé (**16.2%**), en baisse de **3.3 points**.

Ces chiffres permettent une illustration des différents motifs de recours au 115. Toutefois, il est important de noter que ce sont les écoutants qui choisissent le motif qui leur apparaît le plus prégnant au moment de l'appel. Ce qui est sujet à interprétation.

Durées de séjour des ménages mis à l'abri à l'hôtel

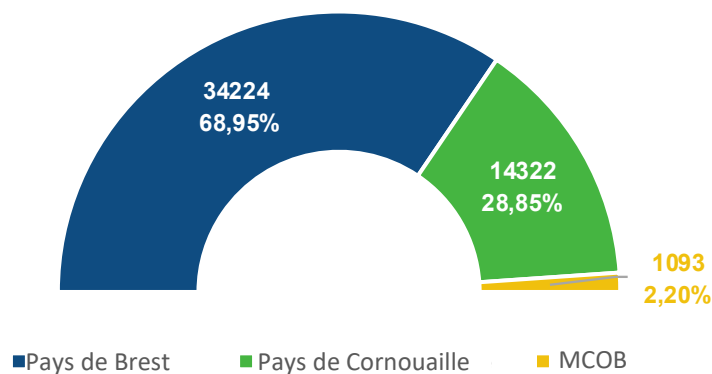


Lecture : parmi les ménages ayant séjourné à l'hôtel en 2025.

19.2% des séjours des ménages sans enfants n'ont duré qu'une journée contre 18.4% si l'on considère l'ensemble des ménages.

En 2025, la durée moyenne de séjour est de **38.7 jours** contre 45 en 2024. Cette moyenne est de **32 jours** pour les isolés, de **54 jours** pour les familles et de **95 jours** pour les ménages en situations administrative précaire. Au cumul **40.4%** des séjours ont duré moins d'une semaine, **30%** entre une semaine et un mois et **6.9%** ont duré plus de 6 mois.

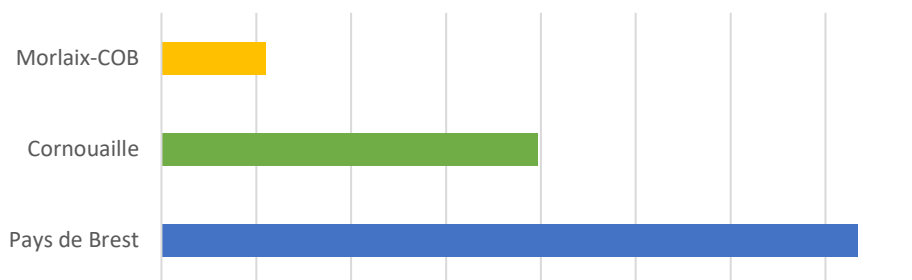
Répartition territoriale des nuitées hôtelières



En 2025, **68.9%** des nuitées ont été octroyées sur le Pays de Brest (65% en 2024), **28.8%** sur le Pays de Cornouaille (33.2% en 2024) et **2.2%** sur le territoire de Morlaix-COB (1.7% en 2024).

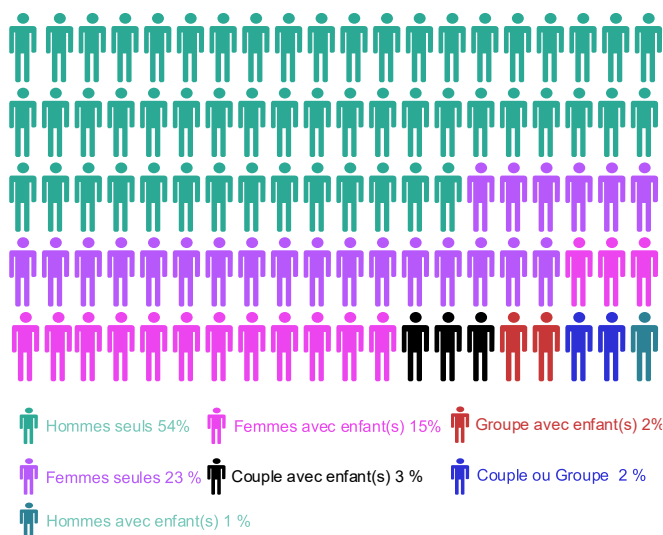
Nuitées en structures et hébergements alternatifs

Répartition géographique des nuitées



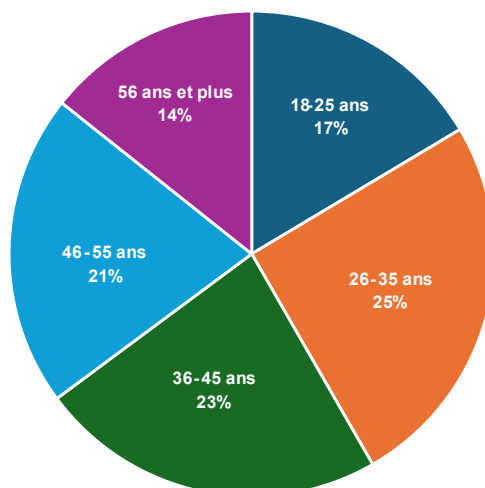
En 2025, **59.1%** des nuitées en structures ou hébergements alternatifs ont eu lieu sur le pays de Brest (+12.5 points), **31.9%** sur le territoire du sud Finistère (-12 points) et **8.8%** sur le territoire de Morlaix-COB (-0.5 point).

Typologie des ménages mis à l'abri

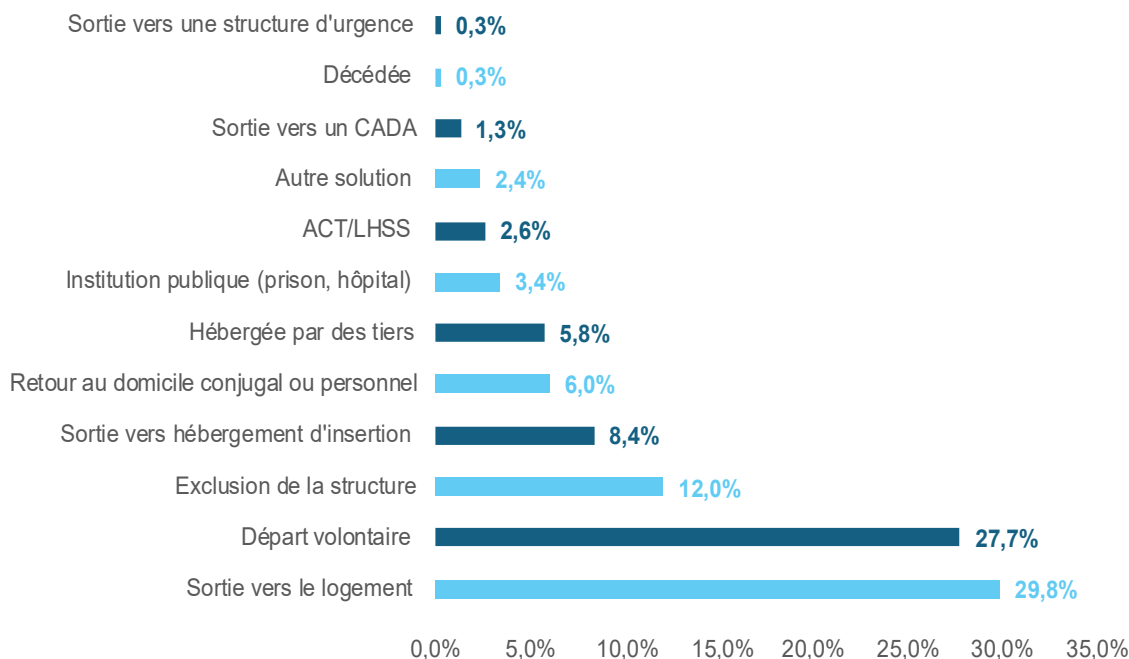


La majorité des personnes hébergées en structure et hébergements alternatifs sont des hommes seuls avec **54% (+9.9 points)**, des femmes seules **23% (+4.9 points)** et des femmes avec enfant(s) (**15%**). Au cumul, nous constatons que **21%** des ménages hébergés en structure comprennent des enfants contre **34%** en 2024.

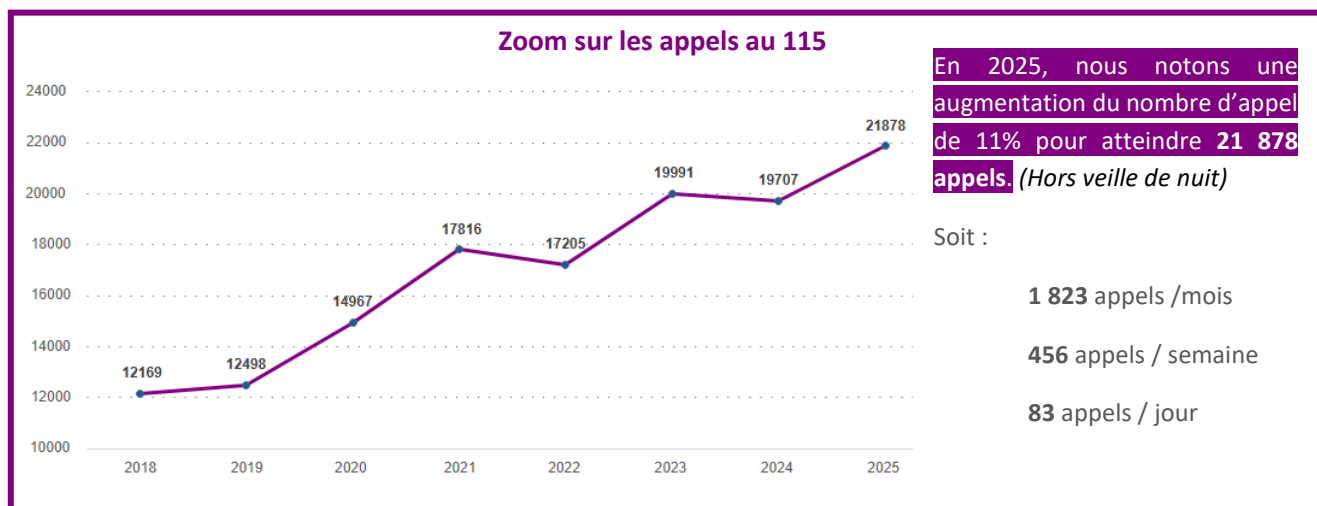
Concernant l'âge des personnes hébergées, nous notons une part importante de 46 ans et plus qui représente **35%** (en hausse de **6.4 points**).



Motifs de fin d'hébergement

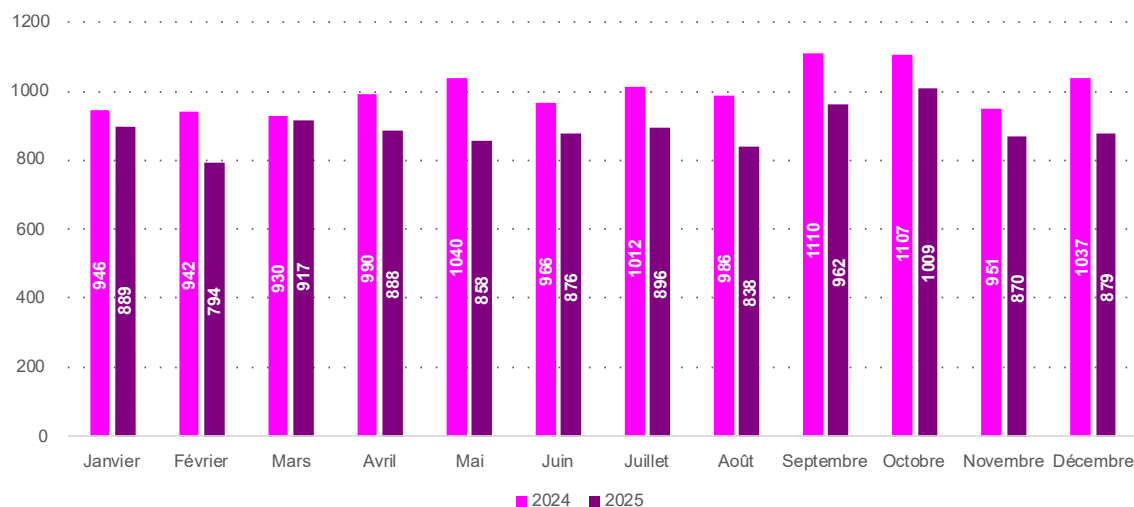


L'accès au logement est le premier motif de sortie d'hébergement d'urgence soit **29.8%** (contre 15.8% en 2024). Suivi par les départs volontaires **27.7%** et les exclusions avec **12%** des fin d'hébergement.



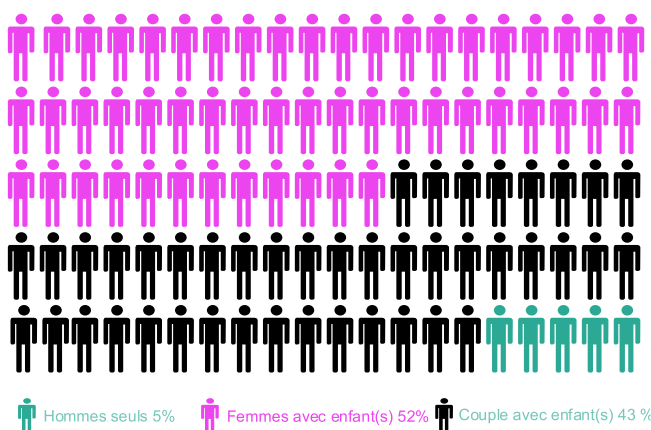
Bilan appartements alternatifs 115 aux nuitées d'hôtel

Nombre de nuitées par mois



Le nombre de nuitées réalisées sur l'année est de **10 583** contre 12 017 en 2024 soit une diminution de 11.9%.

Typologie personnes hébergées



14 admissions en 2025 (contre **11** en 2024) :

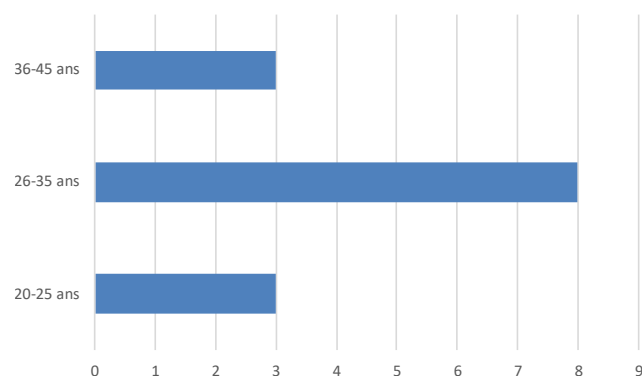
Ce qui représente **60** personnes (**19** adultes et **41** enfants).

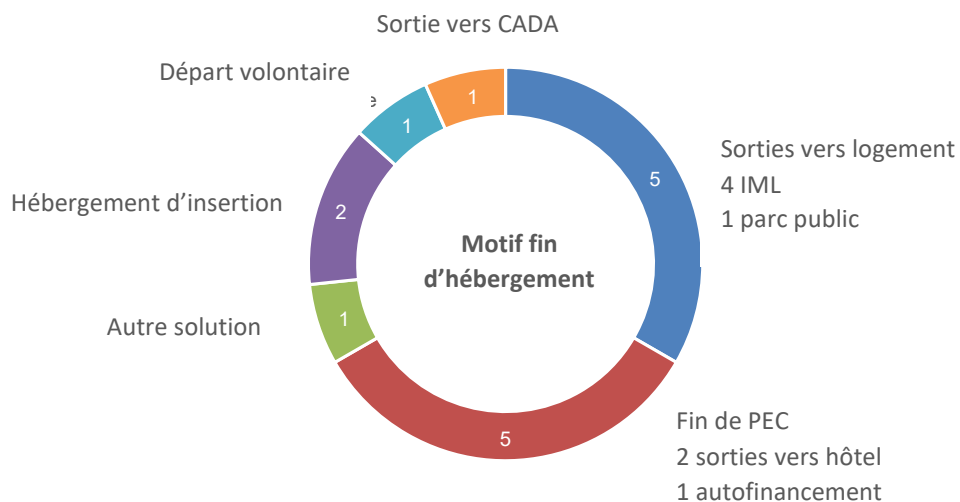
- 8 femmes avec enfants
- 5 couples avec enfants
- 1 homme seul

A noter : cela correspond aux nouvelles personnes hébergées dans l'année et ne prend pas en compte les ménages hébergés en 2024 et toujours hébergés en 2025.

Les motifs de prises en charge

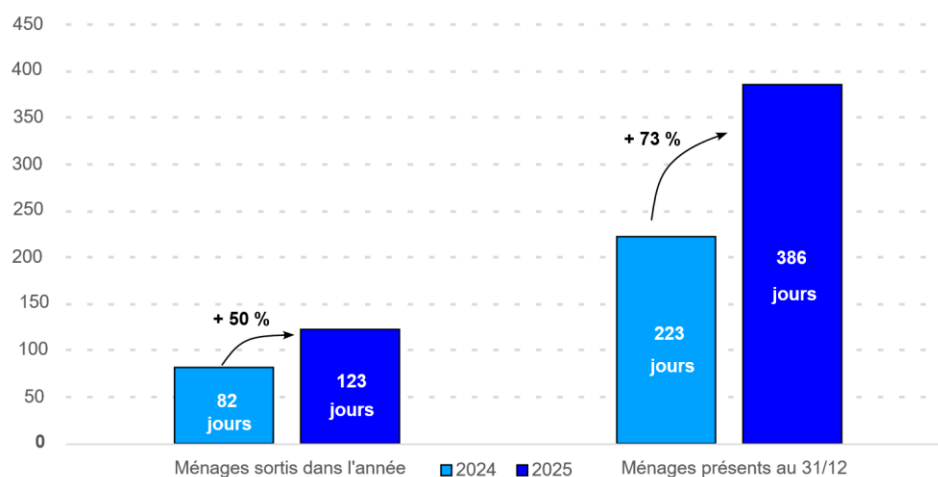
- 10 présences d'enfant
- 1 problématiques de santé
- 3 victimes de violence





15 sorties du dispositif en 2025 :

- 5 vers le logement (1 vers du parc public, 3 IML)
- 2 fin de prise en charge
- 1 autre solution (mise en couple)
- 2 hébergements d'insertion
- 1 départ volontaire
- 1 sortie CADA



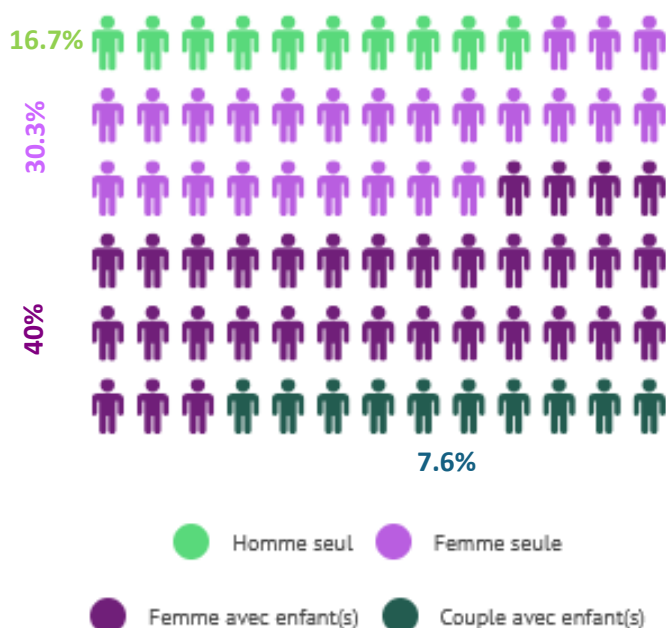
Durées de séjour

123 jours en moyenne pour les personnes sorties (contre 82 jours en 2024).

386 jours en moyenne pour les personnes toujours présentes (contre 223 en 2024).

Zoom sur la mission suivi de parcours

A noter, les chiffres présentés ci-dessous ne prennent pas en compte la mission hôtel exercée par la Croix-Rouge à Brest.



251 ménages suivis en 2025 :

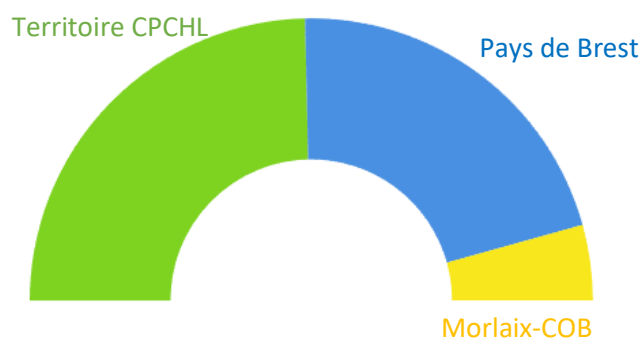
Ce qui représente **494 personnes (288 adultes et 206 enfants)**.

Plus de **40%** de ménages suivis sont des femmes avec enfants, **30.3%** des femmes seules, **16.7%** des hommes seuls et **7.6%** des couples avec enfants.

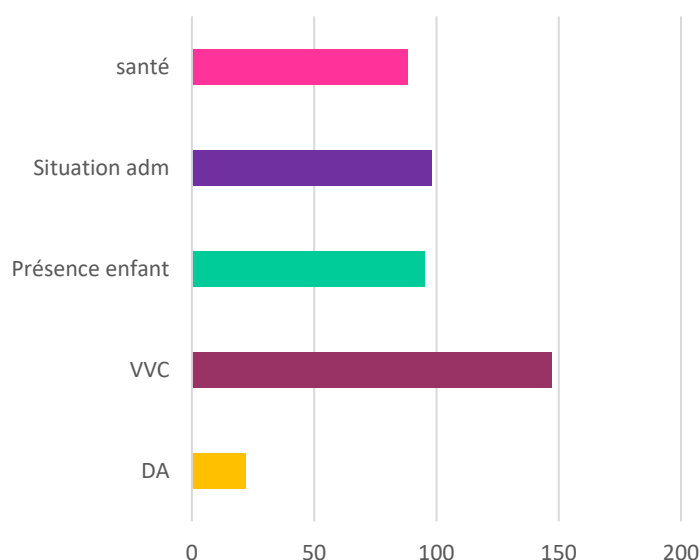
Territoires de mises à l'abri

49.2% des suivis ont eu lieu sur le territoire du sud Finistère

42% sur le territoire du Pays de Brest et **8.6%** sur le territoire de Morlaix-COB.



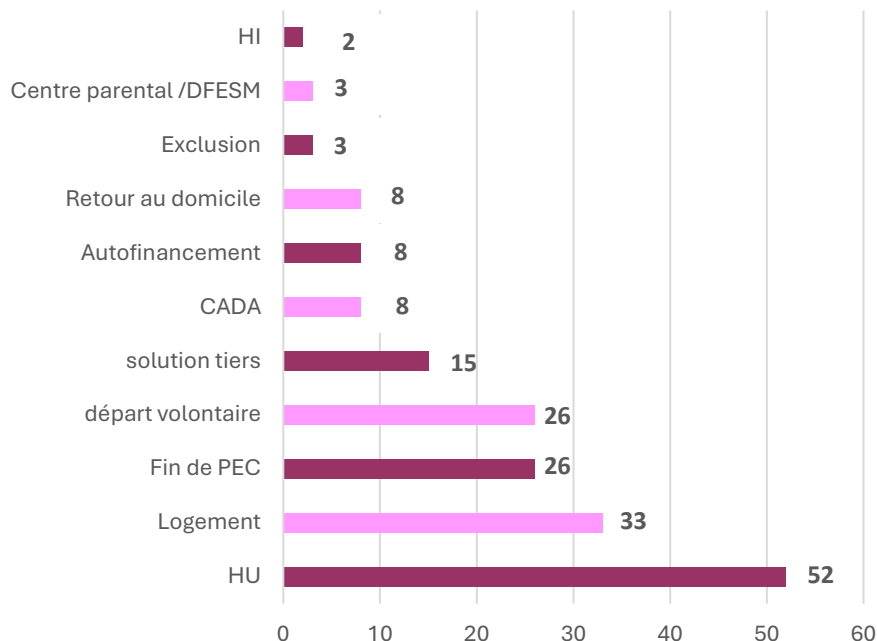
Critères de vulnérabilité



58.5% des ménages mis à l'abri le sont consécutivement à des violences subies.

35% des ménages ont d'importants problèmes de santé.

37.8% comprennent la présence d'enfant.



Au cumul, **28.3%** des sorties de l'hôtel se font en direction d'hébergements adaptés (CHRS, ALT VIF, ...). Ce chiffre reste stable par rapport à 2023 et 2024.

17.9% des sorties concernent du logement (22.8% en 2024 et 15% en 2023).

14% des fin de prise en charge (situations administratives complexes ou problématiques de comportement à l'hôtel).

14% des départs volontaires dont la majorité pour des ménages quittant le département.



Au-delà des chiffres :

Cette mission permet d'aller à la rencontre des personnes hébergées par le 115 et approfondir les évaluations afin d'affiner les perspectives de sorties. Ce temps permet d'identifier les freins éventuels le plus en amont possible afin de réduire les durées de séjour à l'hôtel en identifiant rapidement l'orientation la plus adaptée.

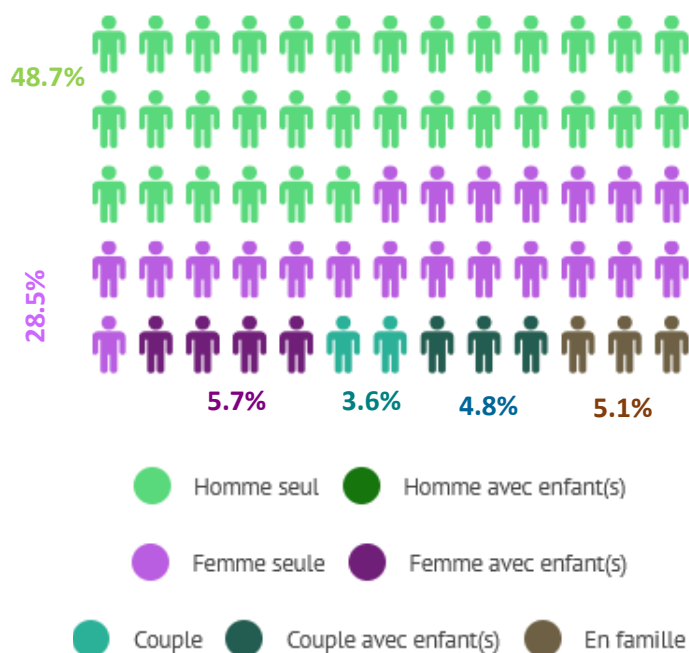
L'objectif est également de proposer aux ménages hébergés un appui dans l'accès aux droits et / ou une réponse aux besoins de premières nécessités.

Cette mission permet la coordination des acteurs autour des situations complexes afin de travailler au mieux avec l'ensemble des partenaires.

Enfin, un temps est dédié aux échanges avec les structures d'hébergement afin de faire le point sur le parcours des personnes hébergées au sein de ces dernières, là encore, dans une démarche d'accompagnement pour lever les freins et favoriser la fluidité.

Cela permet également de faire de la médiation avec les hôteliers et ainsi renforcer notre partenariat.

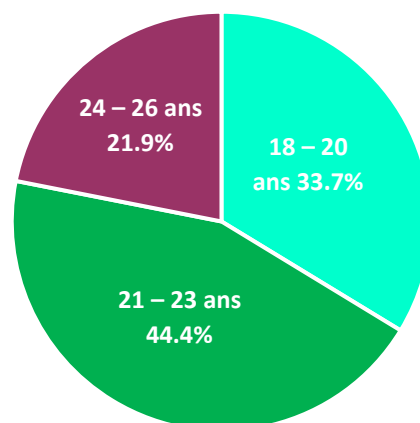
Zoom sur la mission référent jeune



347 ménages jeunes en 2025 :

Ce qui représente **440** personnes (**389** adultes et **51** enfants).

Plus de **48%** de ménages sont des hommes seuls, **28.5%** des femmes seules, **5.7%** des femmes avec enfant(s) et **3.4%** des couples avec enfants.



22.8% des jeunes ayant fait appel au 115 rencontrent des difficultés de santé.

20% des jeunes sont victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

9.5% des ménages comportent un enfant.

9.8% des jeunes ayant fait appel au 115 cette année, ont déclaré avoir eu un parcours avec la protection de l'enfance.



53% des jeunes ayant sollicités le 115 ont été mis à l'abri en 2025.



Au-delà des chiffres :

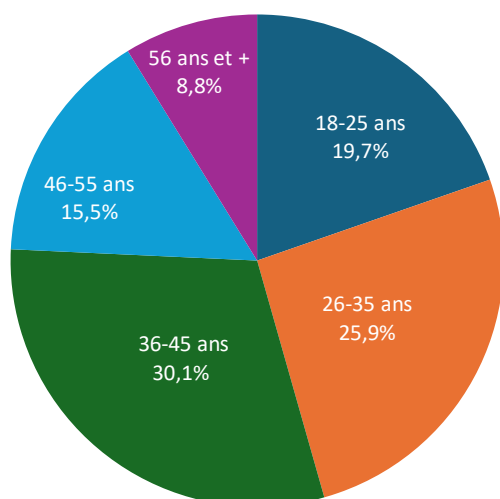
Les référents jeunes participent à des temps d'échanges régulier avec les partenaires de l'urgence sociale (An Dreuzell, ADELIE, missions locales, FJT Ailes, MHU, FJT Amitiés d'Armor, FJT Fondation Masse Trévidy). Ces échanges se font dans le cadre de réunions ou lors des échanges téléphoniques selon l'urgence de la situation. L'objectif est d'assurer le repérage, le suivi et accompagnement des jeunes afin de sécuriser leur parcours d'insertion.

Des temps d'échanges institutionnels ont été organisés dans le but de développer une réflexion commune, dans le cadre des difficultés rencontrées lors de la prise en charge des jeunes.

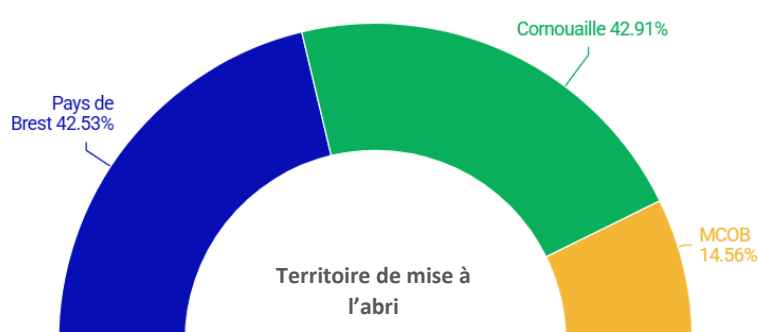
Zoom sur le public victime de violences

Volet urgence

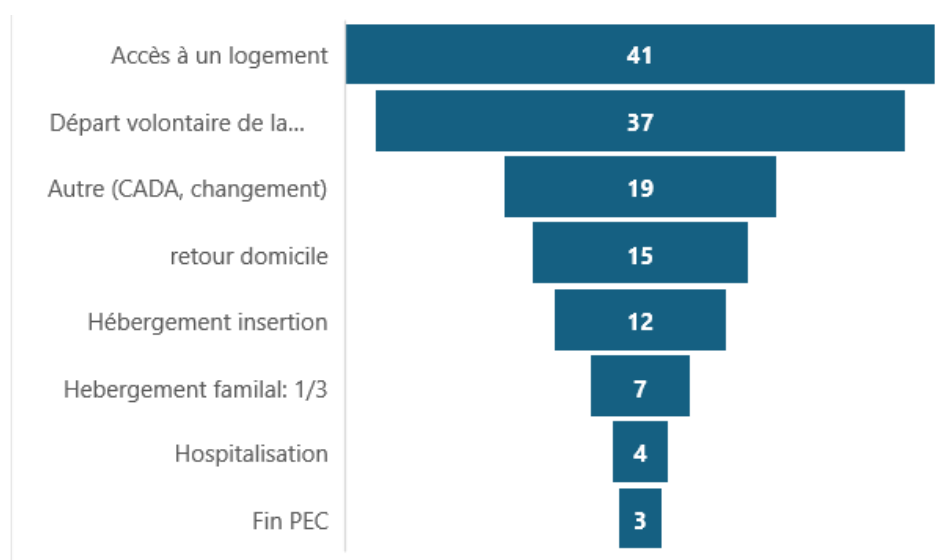
En 2025, **239** ménages ont été mis à l'abri au motif de violences conjugales ou intrafamiliales (soit une augmentation de **37.3%**). Ce qui représente **408** personnes dont **159** enfants.



40% de ce public sont des femmes seules, **38.7%** des femmes avec enfant(s) et **9.1%** des hommes seuls.



La durée moyenne d'hébergement en urgence pour ces ménages est de **115.9 nuits** (contre 76.7 en 2024).



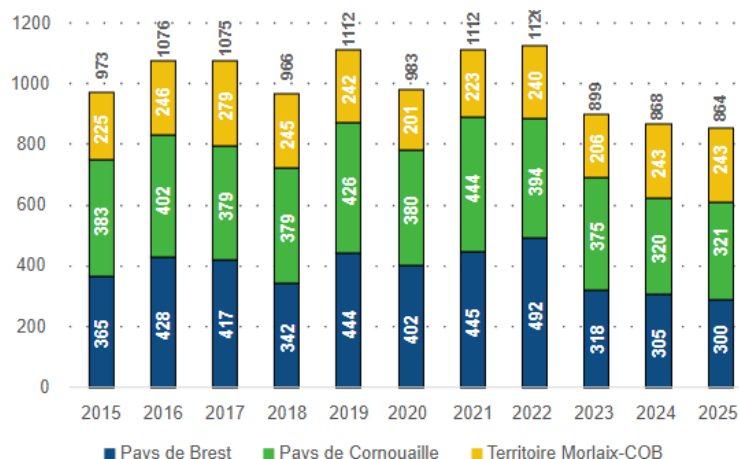
Concernant les sorties, nous notons que **26.8%** des fins de prise en charge sont dues à des « départs » pour lesquels les personnes concernées n'ont pas donné d'explication. Il s'agit certainement pour une majorité de retours à domicile. Si nous ajoutons les retours à domicile verbalisés cela représente **37.7%** des fins d'accueils en 2025.

L'accès au logement est le 2ème motif de sortie du dispositif d'hébergement d'urgence avec **29.7%**, suivi par l'entrée en hébergement d'insertion (**8.7%**), les solutions amicales ou familiales (**5.1%**). Viennent ensuite les hospitalisations avec **2.9%** et les fins de prise en charge (exclusion) avec **2.2%**. Le motif « autre », regroupe les sorties vers des CADA, retour dans le pays d'origine et les autres solutions.

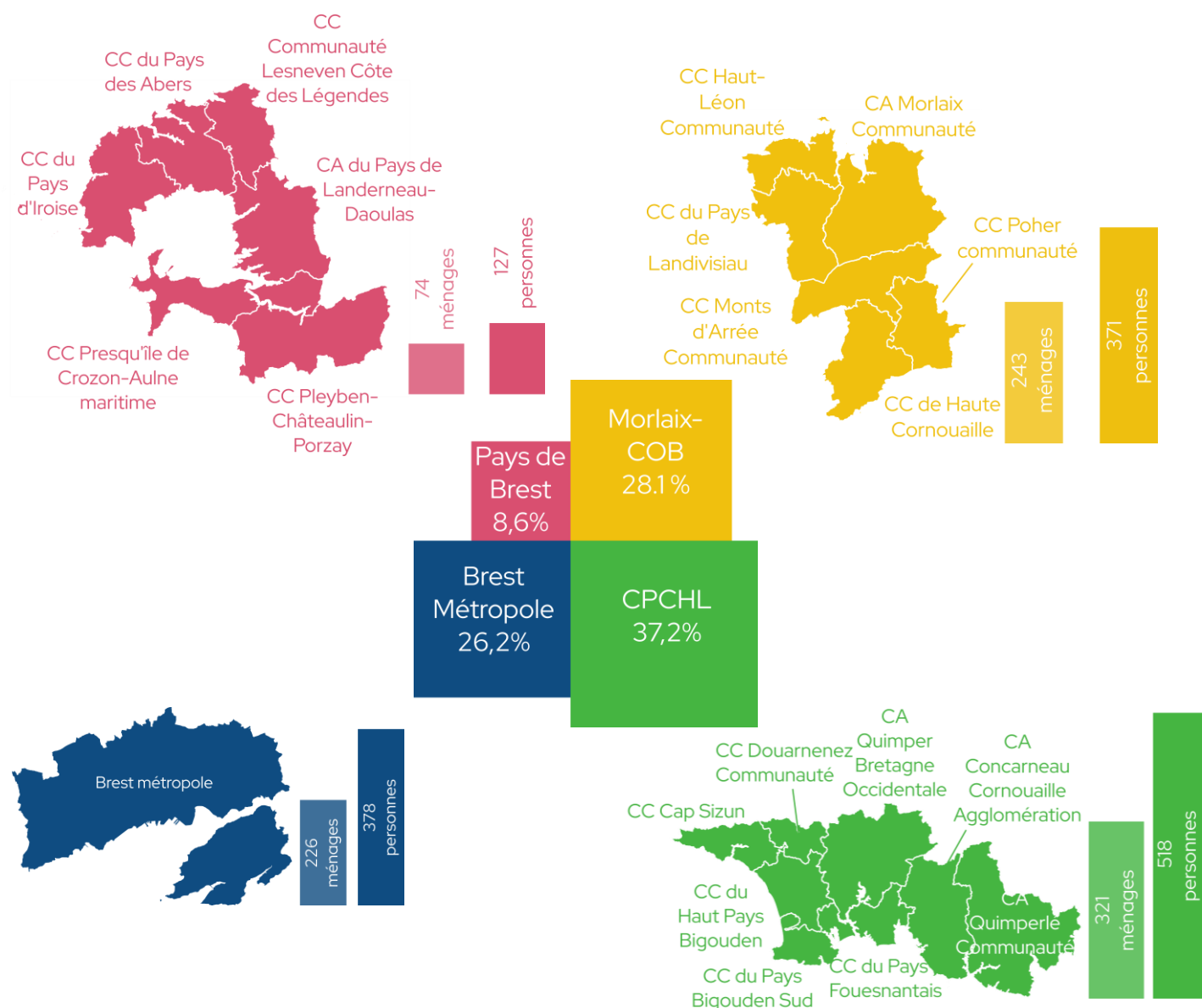
2. Le volet insertion

Evolution de la demande

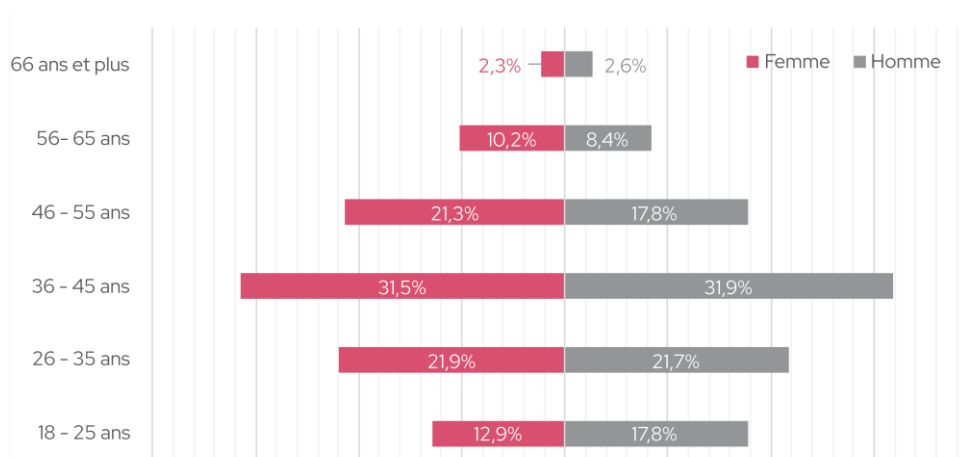
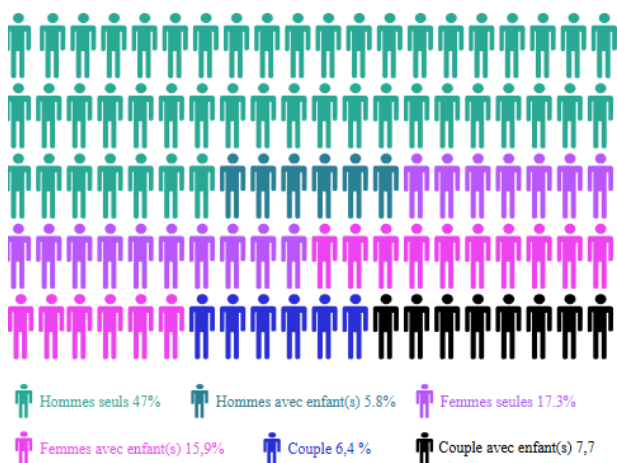
864 demandes ont été enregistrées (en baisse 0.5% par rapport à 2024) soit **1 394 personnes** (1 206 en 2024, 1 544 en 2023 et 1 983 en 2022).



Répartition territoriale des demandes



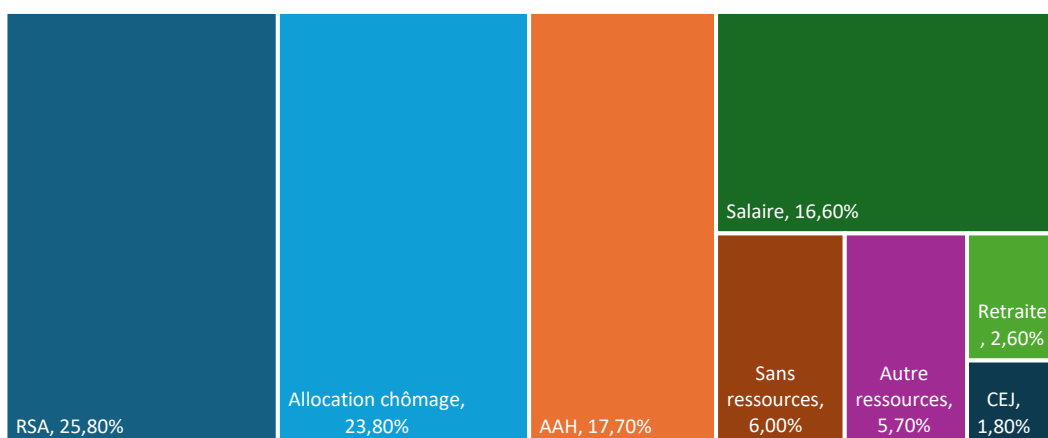
Typologie des demandeurs



Les 36 - 45 ans sont la tranche d'âge la plus représentée quant aux demandes insertion avec **31.6%** (+2.8 points), suivis des 26 - 35 ans avec **21.8%** et les 18 – 25 ans avec **14.9%** (-3.8 points) des demandes. A noter que les jeunes adultes (18 - 25 ans) sont surreprésentés également sur l'insertion, puisque dans la population adulte finistérienne ils ne représentent que **10.6%**.

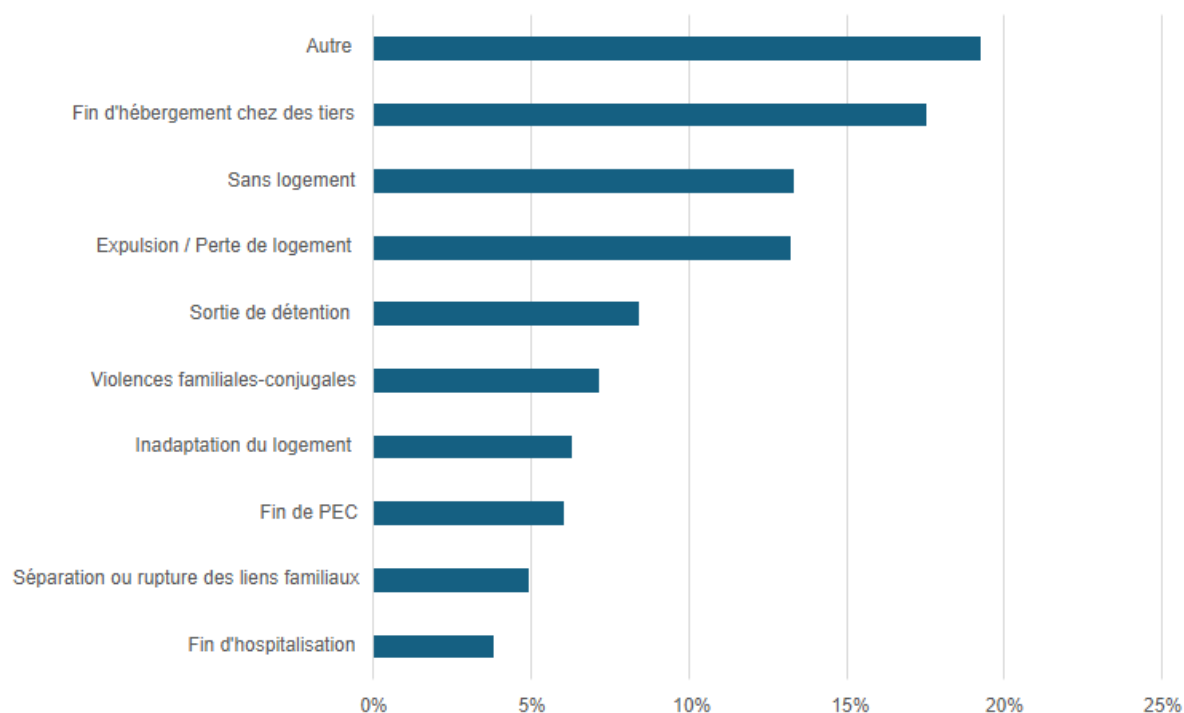
La part de personnes de 56 ans et plus reste stable tandis ce que celle des 46 – 55 ans est en hausse de **2.7 points**.

Ressources



En 2025, plus du quart des demandeurs percevaient le RSA, **17.7%** l'AAH (- 2 points), **16.6%** un salaire (+1.1 point), **23.8%** recevaient des ressources de pôle emploi (+ 12.7 points) et **6%** étaient sans ressources (- 2.8 points). Au cumul plus de la moitié des demandeurs perçoivent les minimaux sociaux.

Motif de la demande



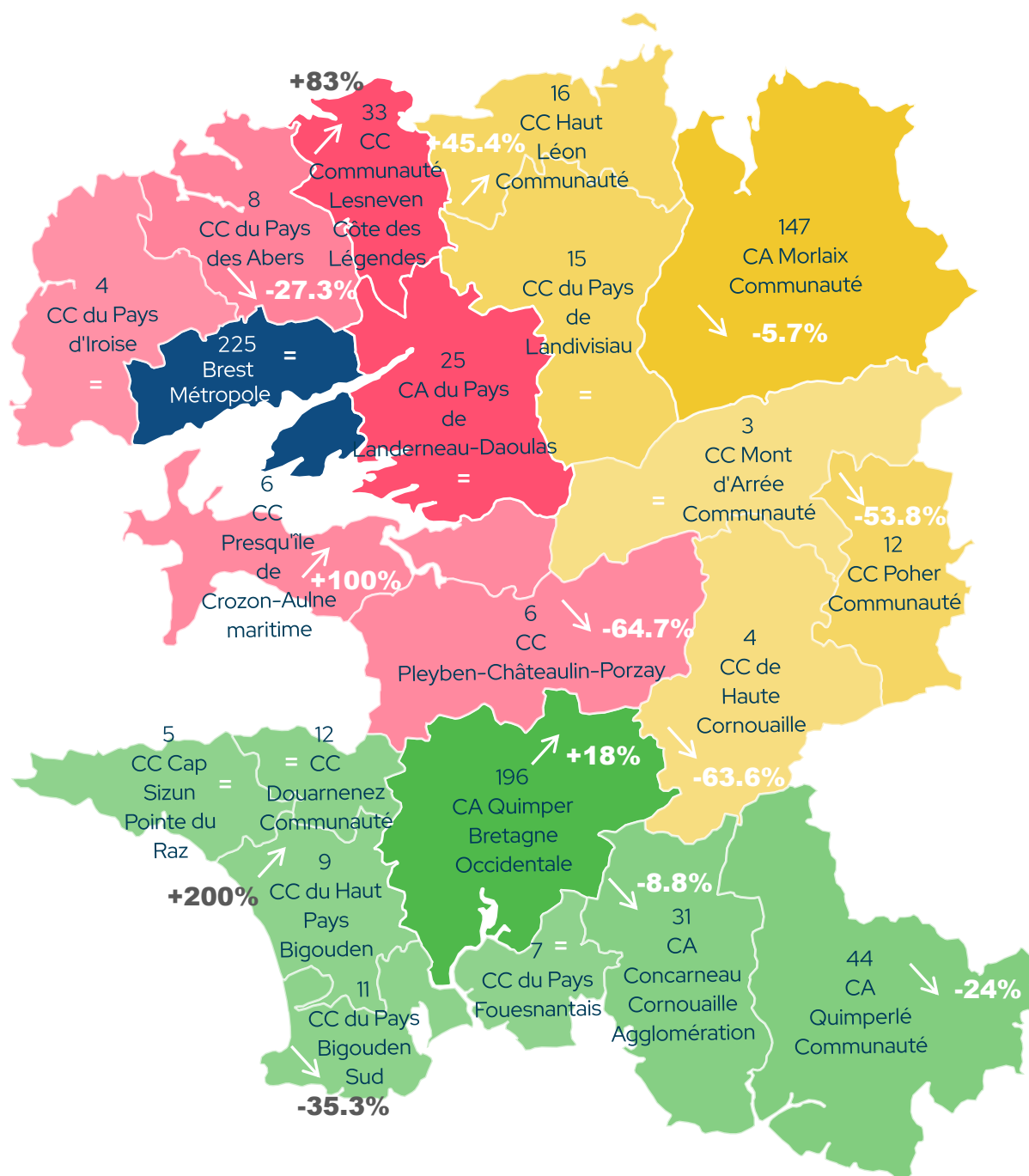
En 2025, **17.5%** des demandeurs invoquent comme motif principal de recours au SIAO la fin d'hébergement par des tiers. Le motif « autre » regroupe des items tels que : départ du pays d'origine, départ du département d'origine, sortie de CADA, absence de ressource.

Sur le territoire de Cornouaille, ce motif est également le plus invoqué avec **17.32%**, suivi de l'expulsion et la perte de logement (**12%**). Pour le territoire de Morlaix-COB, le 1^{er} motif est également la fin d'hébergement par des tiers (**20.7%**), suivi par l'expulsion ou la perte de logement (**14.9%**).

Enfin, pour le Pays de Brest, c'est le fait d'être sans logement (**17.3%**) et la fin d'hébergement par des tiers (**15%**). A noter que la sortie de détention comme motif de recours est en baisse de **8.7 points**.

Le motif de demande dû à des violences intrafamiliales est de **7.2%**, **8.3%** en 2024 (- **0.9 points**).

Origine géographique des demandeurs



Demandes en hausse par rapport à 2024

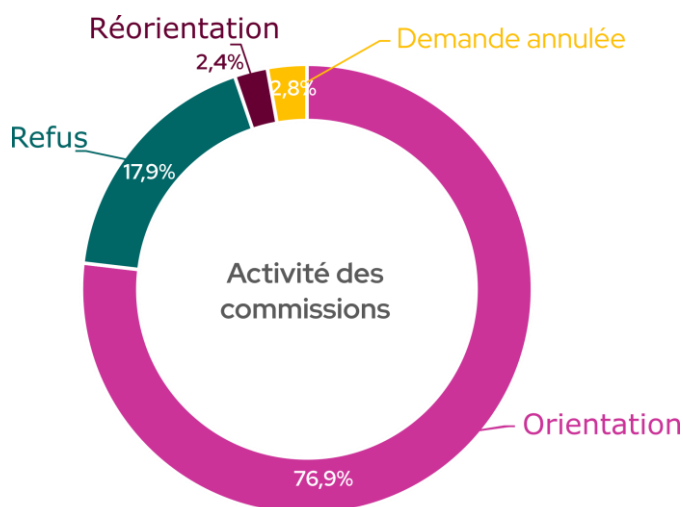
=

Demandes stables par rapport à 2024



Demandes en baisse par rapport à 2024

Activité des commissions

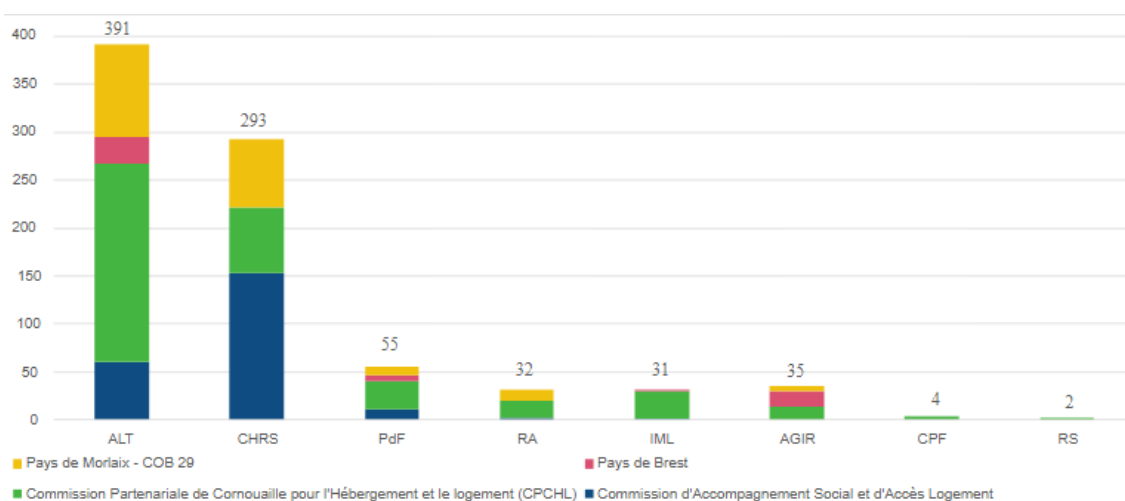


76.9% des demandes sont orientées vers un dispositif (81.9 en 2024, 75.6% en 2023, 81% en 2022).

20.3% des demandes ne sont pas orientées, elles sont alors refusées (17.9%) ou réorientées (2.4%).

2.8% sont annulées avant décision.

Répartition des orientations



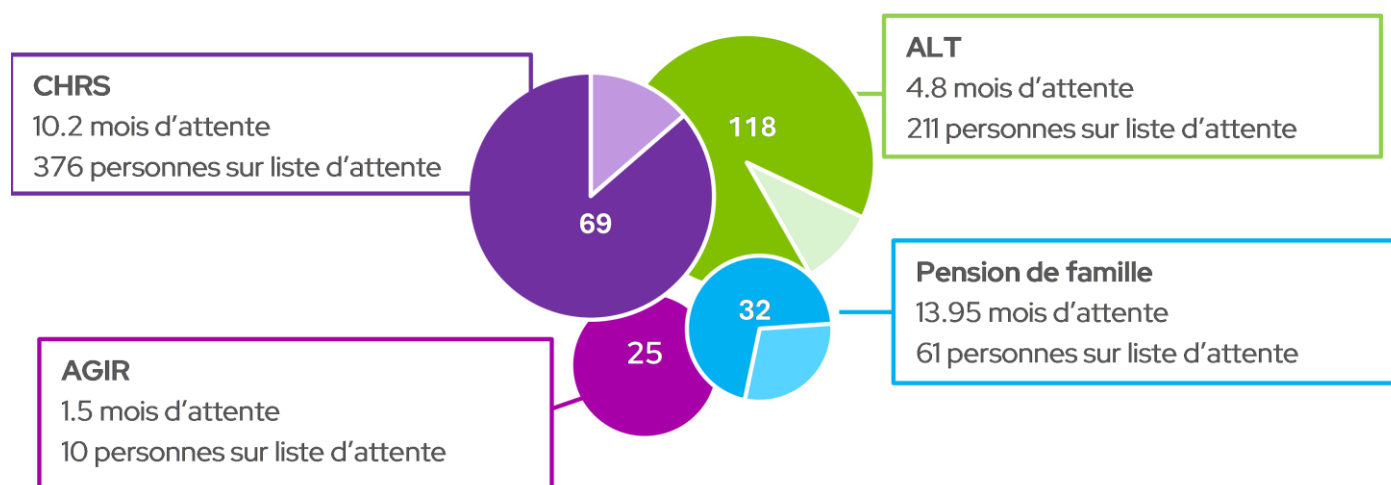
34.8% des orientations se font en direction des CHRS (-5.6 points sur un an). **52.2%** des orientations ont lieu à Brest Métropole.

46.4% des demandes sont orientées vers l'ALT (+9.9 points). **52.7%** des orientations ont lieu sur le Pays de Cornouaille.

6.5% vers les pensions de famille (-2.3 points).

4.2% des demandes sont orientées vers les accompagnements "AGIR" (dispositif présent sur le COB 29, sur le Pays de Brest hors Brest Métropole et sur le territoire de Quimperlé Communauté) (-2.2 point). **45.7%** de ces orientations ont lieu sur le Pays de Brest hors Brest Métropole.

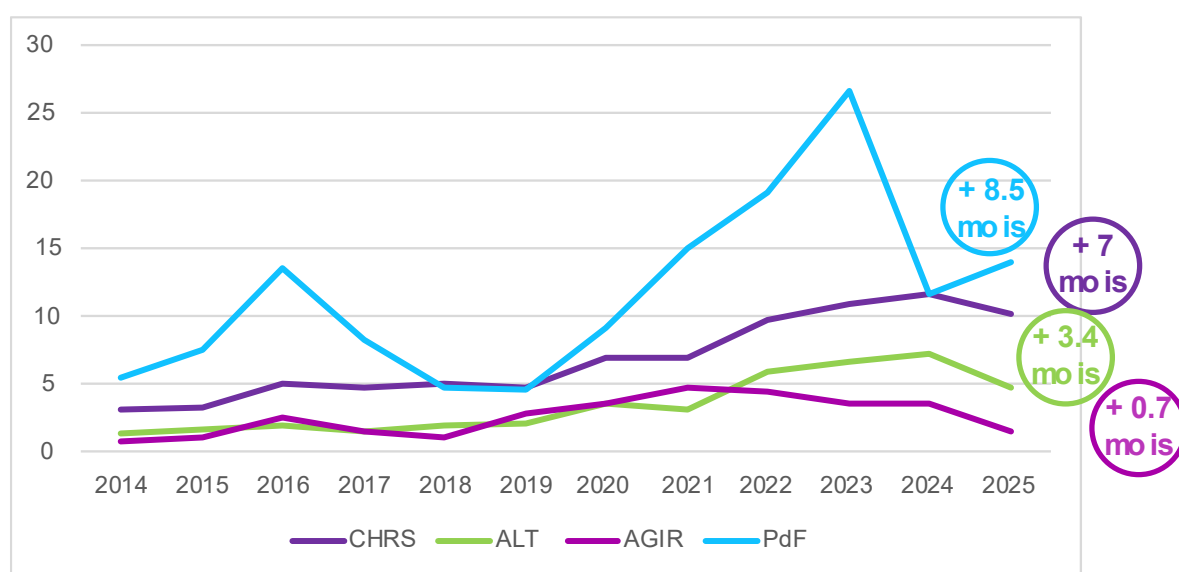
Temps d'attente et nombre d'admission par dispositif



244 admissions ont eu lieu en 2025 sur les dispositifs cités ci-dessus.

Elles étaient au nombre de 227 en 2024, 207 en 2023 et 243 en 2022.

Evolution du temps d'attente avant d'admission par dispositif

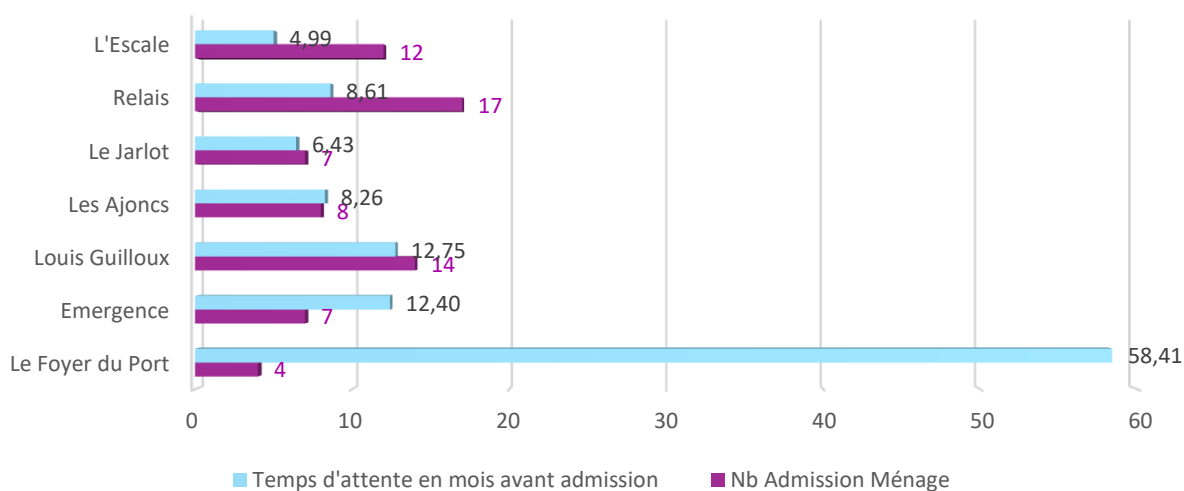


Depuis 2014, nous notons une hausse générale du temps d'attente avant entrée en structure d'hébergement, quel que soit le dispositif.

La hausse la plus importante, concerne les CHRS. En effet, avant admission en CHRS il fallait attendre en moyenne **3.4 mois** en 2014 contre **10.2 mois** en 2025. Toutefois, en 2025, nous notons une baisse du temps avant admission (à l'exception des pensions de famille). Ce phénomène est en partie dû au nombre d'admission supérieure cette année.

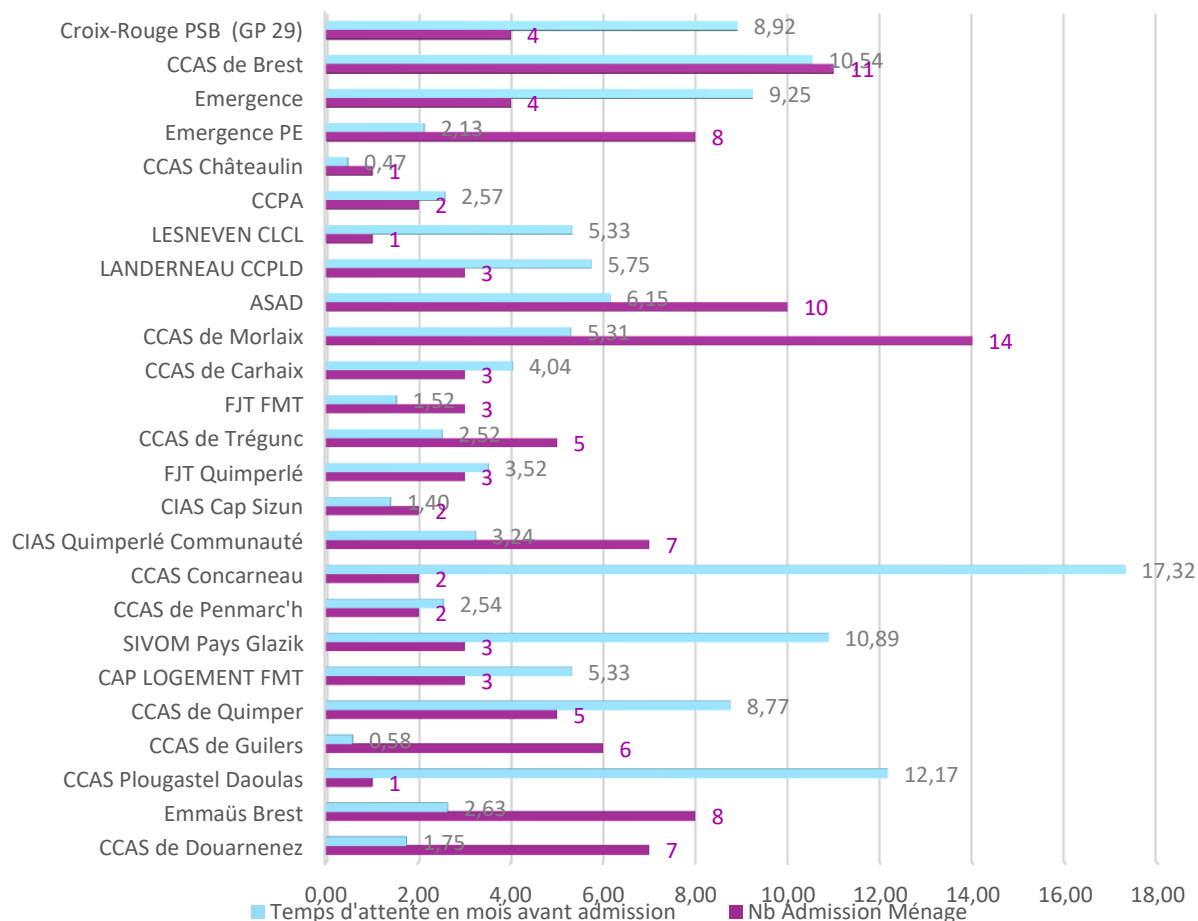
**A noter : pour le calcul des temps moyens avant admission les ménages DALO / DAHO n'ont pas été retirés.*

Bilan CHRS



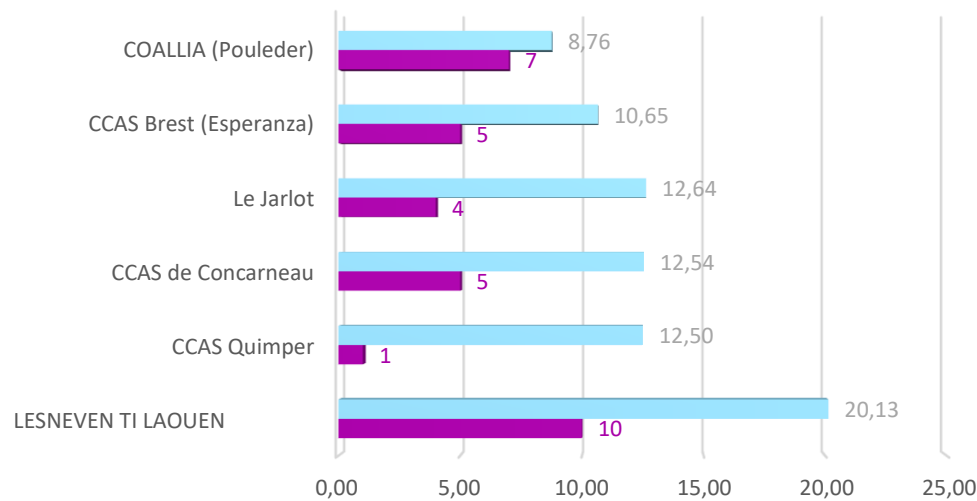
Pour les CHRS, nous comptons **69** admissions en 2025 (77 en 2024, 49 en 2023, 104 en 2022 et 95 en 2021). Parallèlement, **376** ménages ont été orientés en direction des CHRS. Ce qui représente un taux d'entrée de **18.3%** contre 30.5% en 2024.

Bilan ALT



En ALT, **118** admissions ont eu lieu en 2025 (99 en 2024, soit une hausse de plus de 19%). **211** ménages ont été orientés sur liste d’attente ALT. Ce qui représente un taux d’entrée de **53.4%** contre 41.6% en 2024.

Bilan pension de famille

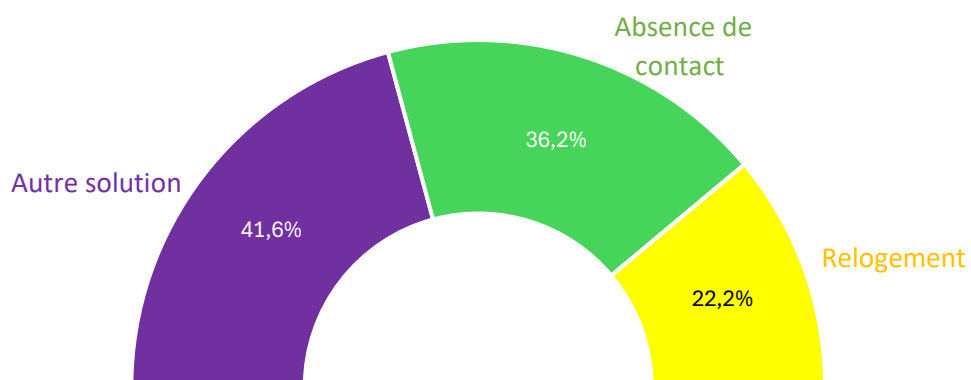


Pour les pensions de famille, nous dénombrons **32** admissions (26 en 2024) contre **61** orientations soit un taux d’entrée de **52.4%** contre 47.3% en 2024.

Suivi des radiations et annulations

En 2025, **334** demandes ont été annulées / radiées des listes d'attente (+7.8%). Ce qui représente un taux de **37.4%** par rapport aux orientations, ce taux était de 35.7% en 2024.

Ceci est certainement à mettre en parallèle avec les durées d'attente avant admission. En effet, ces délais étant important une part des demandeurs ne reste pas en contact avec les travailleurs sociaux ou trouvent d'autres solutions.



Ménages prêts à sortir

+5% de propositions en 2025

En 2025, nous dénombrons en moyenne **23** dossiers de ménages prêts à sortir hébergés dans un dispositif d'urgence (**19** en 2024) et **46** dossiers pour des ménages hébergés dans un dispositif d'insertion, (**33** en 2024) soit un total de **68** dossiers en moyenne par mois (**52** en 2024).

Concernant les propositions, il y en a eu en moyenne **2** par mois pour les ménages hébergés en urgence et **3** pour les ménages en insertion.

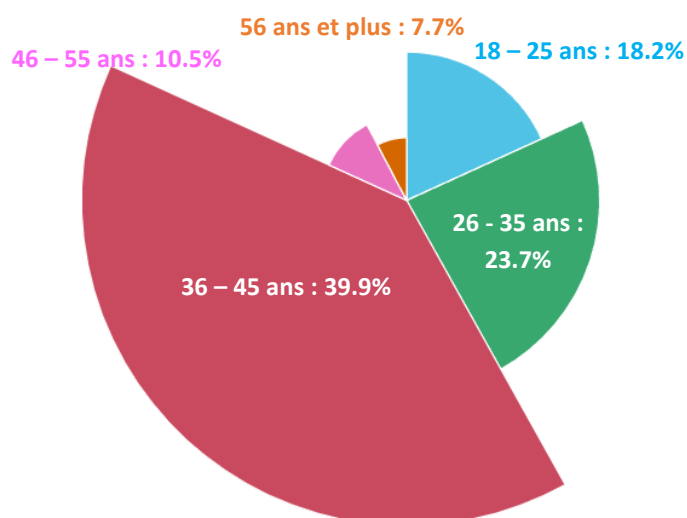
Au total, il a eu **60** propositions cette année contre **57** en 2024 et **40** en 2023. Ce qui représente, en moyenne **7.9%** de propositions pour l'ensemble des dossiers (**9.7%** en 2024).

Zoom sur le public victime de violences

Volet insertion

En 2025, **143** ménages victimes de violences ont formalisé une demande insertion contre **115** en 2024.

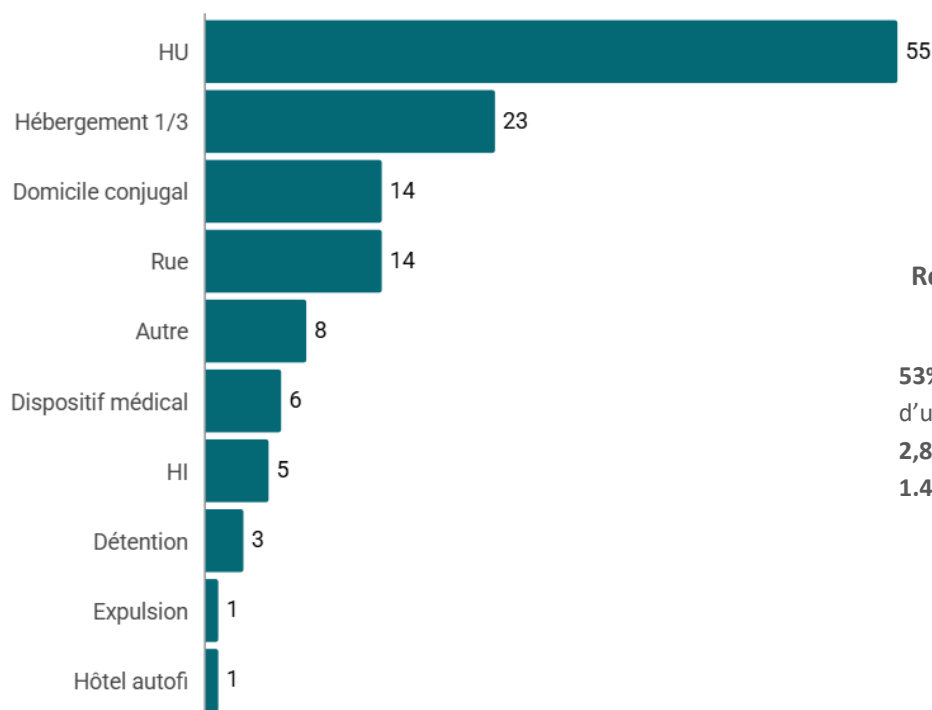
Ce qui représente **228** personnes (**152** adultes et **76** enfants). En 2024, cela représentait **222** personnes (**124** adultes et **98** enfants). Les chiffres sont donc stables entre ces 2 années.



En 2025 la tranche d'âge la plus représentée reste les 36 – 45 ans avec près de **40%** des demandes.

Il s'agit à **46%** des femme avec enfant(s), **37.3%** de femme de seule, et **6%** d'homme seul.

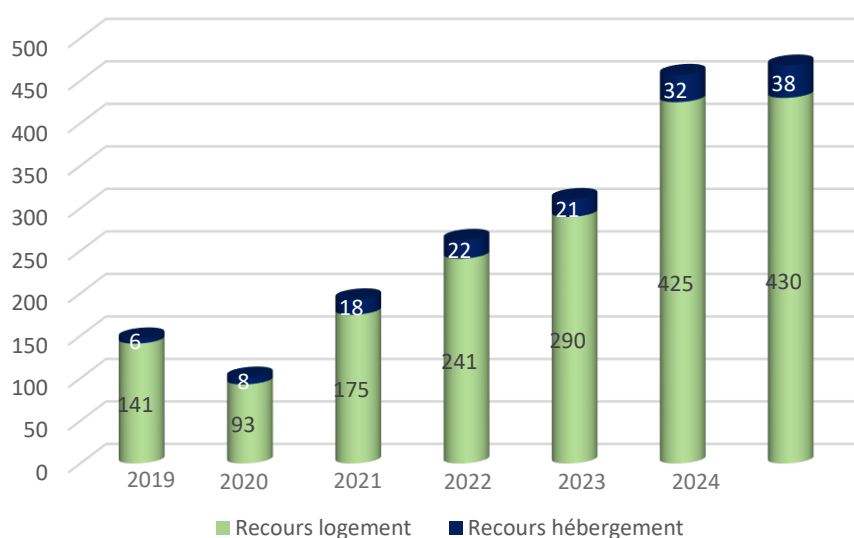
Situation au moment de la demande



Réponses commissions

53% des demandes sont orientées en direction d'un CHRS, **39%** vers de l'ALT, **2.8%** vers de l'IML, **2,8%** vers les résidences accueil « MADEN » et **1.4%** vers une pension de famille.

La commission de médiation du Finistère¹



En 2025, le nombre de dossiers reçus par la commission départementale est en hausse de **2%** (9% au niveau national).

A noter que le nombre de demande émanant de QBO est en hausse de **33%** sur un an.

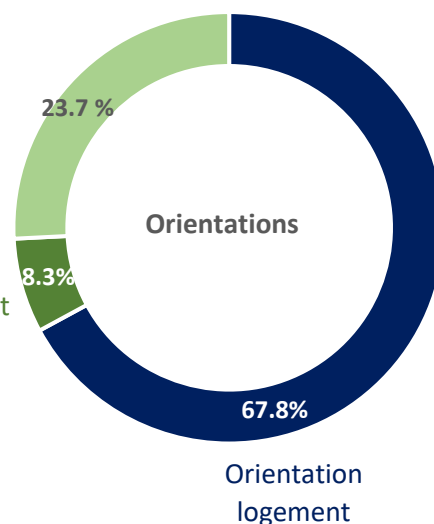
Cette année **64** ménages ont été orientés par la COMED vers de l'hébergement (dont 43 requalifications) et **12** vers du logement accompagné de type pension de famille, cité de promotion familiale ou résidence accueil.

Concernant les ménages reconnus prioritaires au titre du DAHO et du logement accompagné, en 2025 :

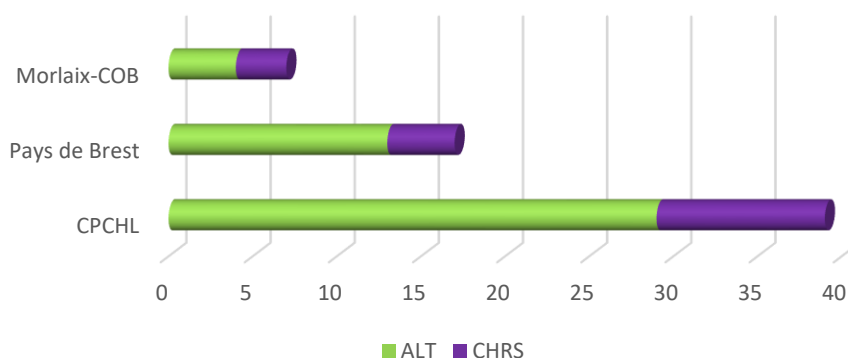
- **34** ont été admis sur un dispositif
- **14** ont annulé pour une autre solution ou n'ont pas donné suite à l'orientation
- **28** ménages restent en attente d'une admission

Requalification
hébergement

Orientation
hébergement



Répartition des prioritaires DAHO en 2025



Au cumul en 2025, 46 ménages ont été orientés vers de l'ALT. Le parc ALT comprend 183 logements. Le taux de pression est donc de **25.1%** sur l'ensemble du département. Pour le territoire du sud Finistère ce taux s'élèvent à **48.3%**.

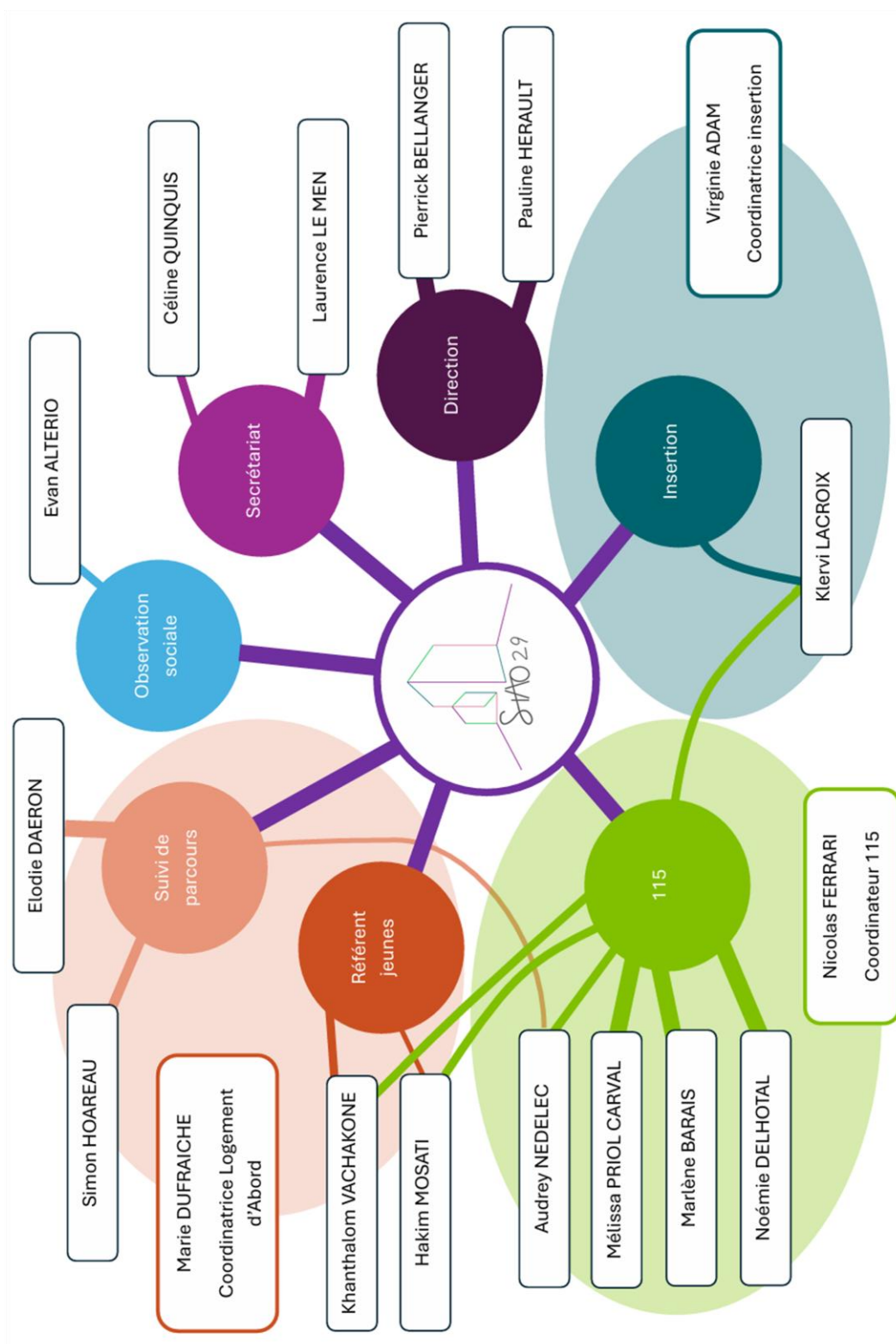
¹ Commission de médiation du Finistère Bilan 2025, DDETS, pôle hébergement et logement, secrétariat de la commission

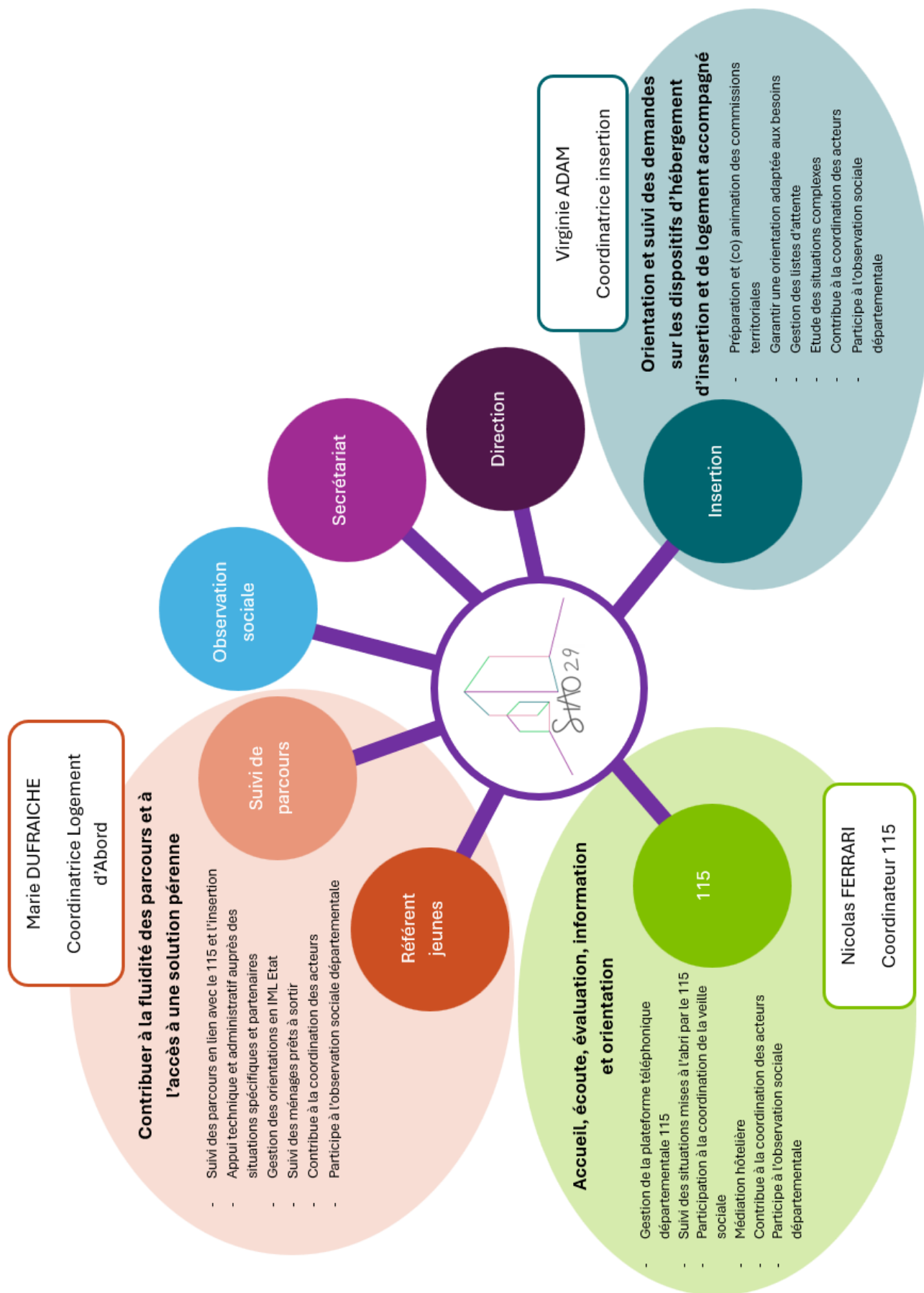
A decorative graphic consisting of a vertical purple line with a green line segment at the top and a blue line segment at the bottom, forming a bracket-like shape.

n3

ANNEXES

Annexe 1 : organigramme





Annexe 2 : Fiche de demande d'hébergement et logement d'insertion

 SIAO 29 VOLET INSERTION FICHE DE DEMANDE HEBERGEMENT/LOGEMENT			Date de l'entretien
LA PERSONNE EST ADRESSEE PAR :			
Nom 	Organisme 	E-mail/Téléphone 	
EVALUATEUR			
Nom 	Fonction 	Structure 	
Adresse 			
Téléphone 	E-mail 		
DEMANDEUR 1 Nom Nom de naissance Prénom Date de naissance Sexe ☐ Femme ☐ Homme Nationalité ☐ Française ☐ U.E. ☐ Hors U.E. Adresse Contact à utiliser par le SIAO si différent Téléphone E-mail 	DEMANDEUR 2 Nom Nom de naissance Prénom Date de naissance Sexe ☐ Femme ☐ Homme Nationalité ☐ Française ☐ U.E. ☐ Hors U.E. Adresse Téléphone E-mail 		

CRITERES D'ORIENTATION

Situation familiale

ENFANTS A CHARGE

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Sexe</u>	<u>Classe</u>	<u>Ecole fréquentée</u>
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants à temps complet ? ☐ Oui ☐ Non

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants pour des droits d'hébergement ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser la fréquence et le cadre légal (amiable/JAF) :

La mise en sécurité est-elle nécessaire ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Type de document de séjour : ☐ CNI ☐ Titre de séjour ☐ Récépissé

☐ Autre document

☐ Aucune pièce justifiant de l'identité

Date de fin de validité :

Le document a-t-il été vu ? ☐ Oui ☐ Non

SUIVI SOCIAL

Le demandeur bénéficie-t-il d'un suivi social ? (ASLL, MASP, curatelle, tutelle, suivi social, ASR,...) ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser le type de suivi :

Si oui, date de début :

Coordonnées du référent et de l'organisme : (nom, mail, téléphone)

BUDGET

Nature des ressources	Montant	Nature des charges	Montant
Autre			
TOTAL	€ 0	TOTAL	€ 0
		Reste à vivre	€ 0

Estimation du droit allocation
logement (montant APL ou AL):

Dettes

Type de dettes	Montant
Autre	
TOTAL	€ 0

Dossier de surendettement ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, date de dépôt du dossier :

SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI OU DE LA FORMATION

La personne a-t-elle une activité professionnelle
ou est-elle en formation ? ☐ Oui ☐ Non

Y-a-t-il un contrat d'insertion ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

SITUATION AU REGARD DE LA COUVERTURE SANTE

Y-a-t-il des couvertures santé ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles ?

SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

Une demande est-elle en cours ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

- ☐ FJT
- ☐ Résidence sociale (hors FJT)
- ☐ Service locatif social / intermédiation locative (SIVS, ALMA...)
- ☐ HLM
- ☐ DALO/DAHO

Si oui, date de dépôt de la demande et nom de l'organisme auprès duquel la demande a été effectuée ?

Le demandeur présente-t-il un handicap nécessitant un aménagement particulier ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

Motif de la demande d'hébergement ?

Précisions :

Parcours logement/hébergement (du plus récent au plus ancien)

<u>Lieu</u>	<u>Durée</u>	<u>Statut d'occupation</u>	<u>Raisons du changement</u>

Le ménage est-il mobile ?
(véhicule ou autres possibilités) ☐ Oui ☐ Non

Le ménage a-t-il des animaux de compagnie ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, Préciser ?

Si oui, une solution de garde est-elle possible ?

SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE

Le demandeur est-il en attente d'un jugement ou de l'exécution d'une peine ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, Préciser ?

PRESENTATION DE LA SITUATION DU MENAGE (EXPOSE SOCIAL) :

OBJECTIFS ATTENDUS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE DEMANDEUR :

Une mesure d'accompagnement est-elle préconisée? ☐ Oui ☐ Non Type:
Si une demande est déjà en cours: Type: Date:
Adhésion du ménage ? ☐ Oui ☐ Non

PRECONISATION D'ORIENTATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL QUI A FAIT L'ENTRETIEN
(CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil,...)

Préconisation (choix 1)

Préconisation (choix 2)

Si Autre :

Préconisation du demandeur
si différente du travailleur
social

Villes/Territoires souhaités

ENREGISTRER

IMPRIMER

s

ENVOYER

REINITIALISER



FICHE SYNTHÈSE DEMANDE D'HEBERGEMENT/LOGEMENT D'INSERTION

Un exemplaire est remis au ménage demandeur

Demandeur		
Demandeur		
Motif de la demande:		
Préconisation(s) du travailleur social:		Choix 1
		Choix 2
Préconisation du demandeur si différente du travailleur social		
Signature du ménage demandeur		Signature du travailleur social ayant réalisé l'entretien
	DATE	

Sans signature, la demande ne sera pas étudiée par le SIAO 29

Ce document de synthèse destiné au ménage demandeur et au SIAO 29 a pour objectif de garantir l'adhésion des personnes sollicitant un hébergement d'insertion. Le ménage reconnaît valider les informations de la fiche et être en accord avec le type d'hébergement/logement préconisé. Merci de tenir informé le SIAO 29 de toute évolution de votre situation pouvant impacter votre demande.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande d'hébergement/logement d'insertion. Les destinataires des données sont:

- Le SIAO 29
- Les membres de la commission d'orientation territoriale
- Les opérateurs gestionnaires de dispositifs susceptibles de vous accueillir.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIAO 29 - 30, rue de la Providence, 29000 QUIMPER. (Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant).

Le SIAO 29 est une association d'opérateurs (loi 1901) chargée d'orienter les personnes en situation de mal logement sur des hébergements d'urgence et d'insertion. Il a pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge de personnes, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie.

SIAO 29
30, rue de la Providence
29000 QUIMPER
02 98 58 40 83
insertion@siao29.fr - www.siao29.fr

Notice d'information

DISPOSITIFS

CHRS

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est un lieu d'accompagnement vers l'insertion. Son but est d'« aider les personnes à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale » (art L.345-1 du CASF). Le public accueilli fait face à des difficultés d'ordre économique et social. L'hébergement ne constitue donc qu'un aspect du dispositif.

ALT (Allocation Logement Temporaire)

(Appelé logement d'urgence sur certains territoires)

Permettent d'accueillir, pour une durée limitée, des personnes qui éprouvent des difficultés pour l'accession ou le maintien dans le logement.

Pension de famille (Maison-relais)

C'est une forme particulière de résidence sociale, elle permet l'accueil, sans limite de durée, de personne à faible niveau de ressource et dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement autonome. Elles accueillent souvent des personnes ayant fréquemment eu recours à des structures d'hébergement. Elles proposent des services collectifs, l'intégration passe par le biais d'animation et si besoin d'un accompagnement social ou médico-social.

Résidence Accueil

C'est une forme particulière de pension de famille qui allie logements privés et espace de vie collectif, à destination d'un public souffrant de troubles psychiques et /ou psychiatriques stabilisés.

AGIR - Accompagnement de type CHRS (COB, Pays de Brest (hors Brest), Quimperle Communauté)

Accompagnement global individualisé renforcé. C'est une forme d'accompagnement social global de type CHRS qui n'est pas contrainte par la nécessité d'avoir un logement ou un hébergement. Cet accompagnement se fait là où vit le ménage. Ce dispositif propose uniquement un accompagnement, il ne propose pas de solution d'hébergement.

Intermédiation locative: Sous-location/Bail glissant

Logement du parc public ou privé loué par un organisme qui le sous-louera ensuite à un ménage en difficulté d'insertion économique, sociale et/ou administrative. Le bail en sous-location est à durée déterminée, le bail glissant peut glisser vers un bail classique. Dans ce dernier cas, le ménage restera donc dans le logement et deviendra locataire en titre.

Résidence sociale (Cornouaille)

Ce sont des logements destinés aux ménages ayant de faibles revenus ou des difficultés à se loger. Le public est généralement en capacité d'occuper un logement autonome. C'est une solution transitoire dans l'attente d'un logement dans le parc immobilier traditionnel.

Logement de promotion familiale (Cornouaille)

Ce type de dispositif s'adresse à des ménages cumulant des difficultés en terme de « savoir gérer » et « savoir habiter » mais pouvant vivre en collectif.

RAPPELS

- Les encadrés rouges doivent impérativement être complétés
- La fiche doit être signée par le ménage et le travailleur social
- Privilégier la complétude informatique. Attention à la lisibilité du document si ce n'est pas le cas.
- L'évaluation n'est pas seulement un exposé de la situation au moment de la demande. Elle doit faire apparaître le parcours logement et les problématiques qui ont amené le ménage à solliciter le SIAO
- Deux notions essentielles doivent apparaître dans l'exposé social: le savoir habiter et le savoir gérer du ménage
- Il faut s'interroger sur le type d'accompagnement dont a besoin le ménage
- Il ne faut pas orienter seulement en fonction des dispositifs existants sur le territoire
- Après orientation en commission, le demandeur doit confirmer son inscription sur liste d'attente. Sa situation devra être mise à jour auprès du SIAO, tous les 3 mois ou 6 mois en fonction du dispositif.
- Il est impératif d'avoir un moyen de contact valide pour que le SIAO puisse joindre le ménage.

Annexe 3 : Bilan étude « vieillissement prématuré des personnes en situation de précarité dans le Finistère »

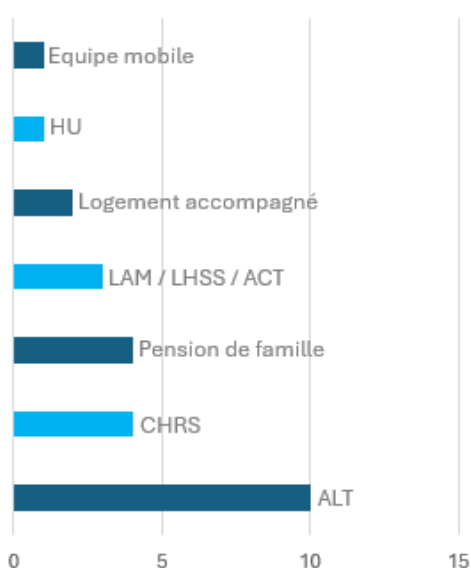
Eléments de contexte :

Dans la ligné de l'étude réalisé par Coallia, sur le territoire Brestois et de la FAS Bretagne à l'échelle régionale nous avons réalisé une étude à temps donné, sur les difficultés rencontrées par les structures d'hébergement d'urgence et d'insertion sur le territoire départemental.

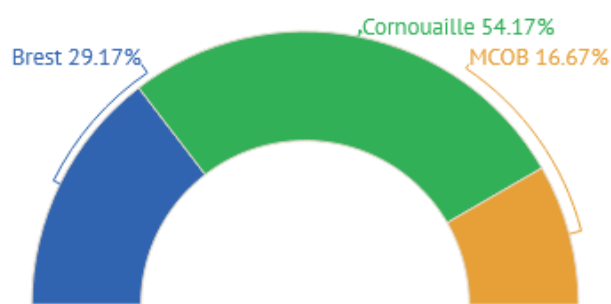
25 structures ont pris le temps de répondre au questionnaire en ligne.

Résultats

Quelle structure représentez-vous ?



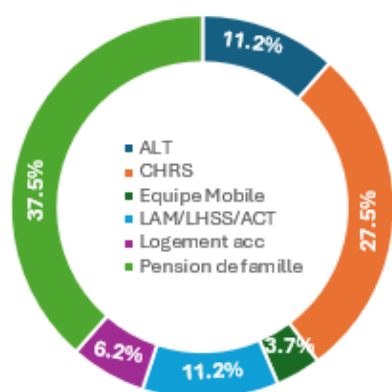
Sur quel territoire ?



Typologie des personnes

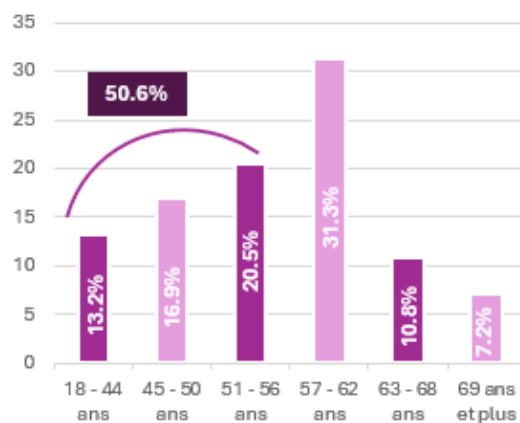
78 personnes identifiées comme subissant un vieillissement prématuré, dont 63% d'hommes.





37.5% des situations repérées sont hébergées en pension de famille, contre 27.5% en CHRS et 11.2 % pour les ALT et les LAM/LHSS/ACT.

50% des personnes identifiées par les structures comme subissant un vieillissement prématuré sont âgées de moins de 56 ans.



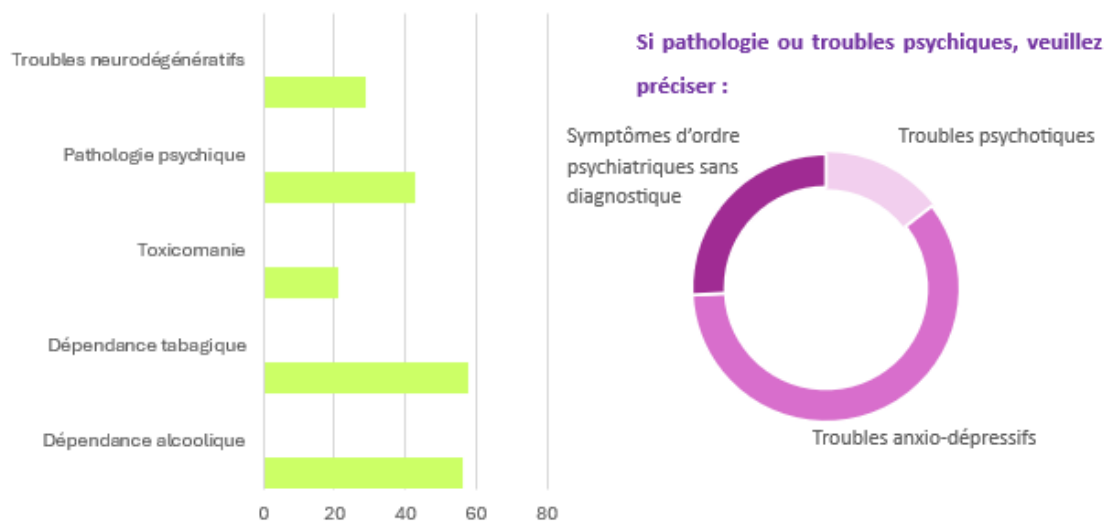
Mesures de protection

45 personnes sont sous mesure de protection : 41 avec un mandataire associatif et 4 avec un mandataire privé.

Comportement sur le collectif



Santé



Adhésion aux soins :

42% des personnes adhèrent aux soins.

36% y adhèrent partiellement.

22% n'adhèrent pas du tout aux soins.

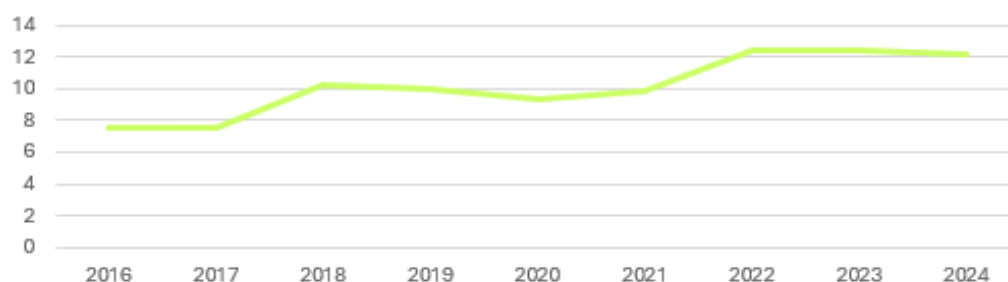
74% des personnes rencontrent des difficultés dans leur parcours de soins.



63% des personnes ne relèvent pas ou plus du dispositif dans lequel elles sont actuellement hébergées.



La DIHAL considère que le vieillissement des personnes en situation de grande précarité apparaît précocement lorsque des signes attribuables au vieillissement apparaissent à partir de 50 – 55 ans (DIHAL, 2015). Nous avons décidé de considérer la tranche d'âge supérieure, soit à partir de 56 ans.

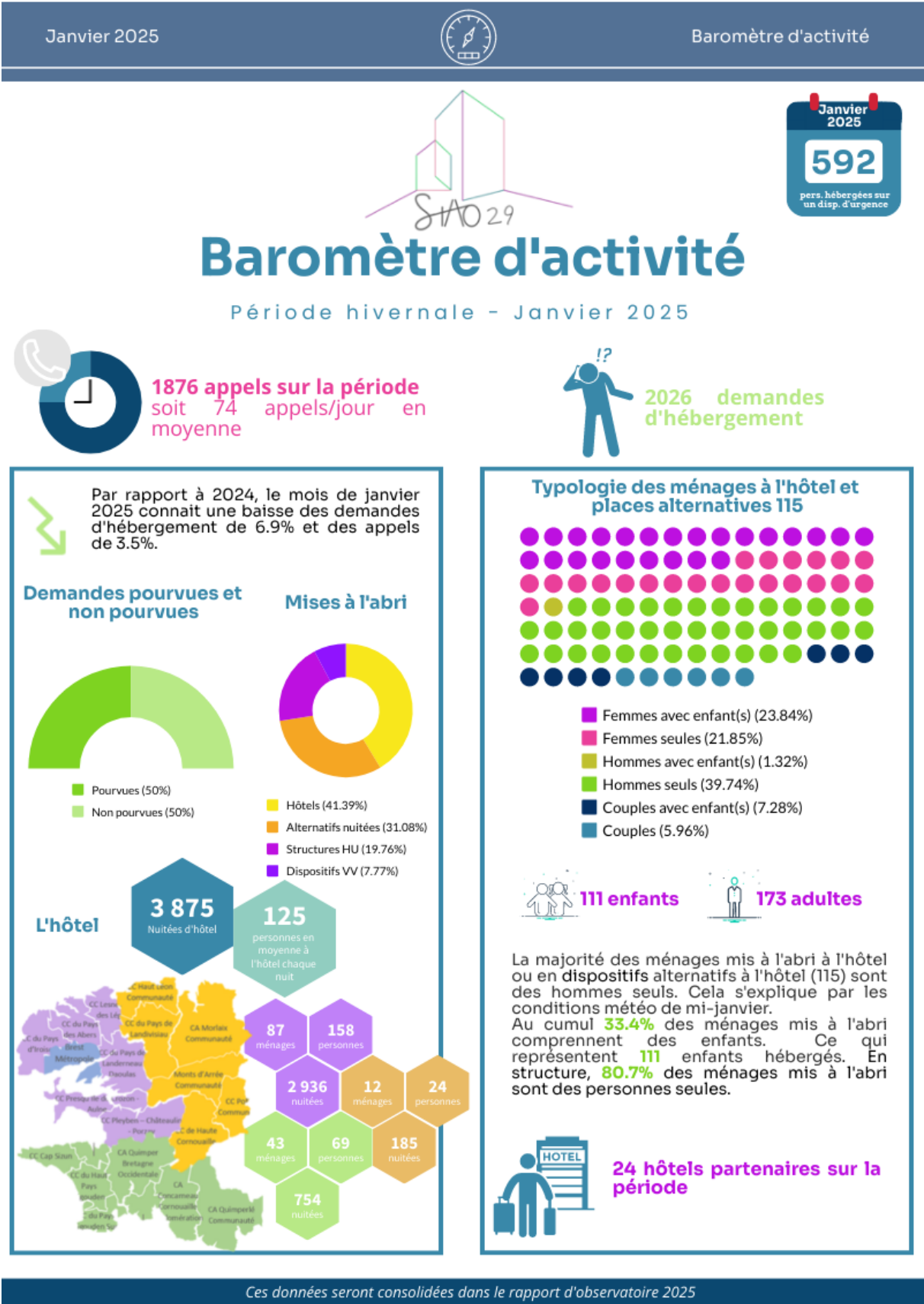


Ce graphique présente l'évolution de la part des 56 ans et plus dans les demandes d'hébergement d'insertion depuis 2016. On remarque que la proportion que cette tranche d'âge représente dans l'ensemble des demandes d'hébergement d'insertion est en hausse de **4.6 points**.



Si en 2024, les 56 ans et plus représentent 12.1% des demandeurs en hébergement d'insertion, ils représentent 15.9% des personnes hébergées en CHRS.

Cette proportion est de 16% en CHRS Urgence, 23.8% en hébergement alternatifs aux nuitées d'hôtel, 17.7% en hôtel et 53% en pension de famille.





Baromètre d'activité

Période hivernale - Février 2025



1709 appels sur la période
soit **72 appels/jour** en moyenne



1833 demandes d'hébergement



Par rapport à 2024, le mois de février 2025 connaît une légère baisse des demandes d'hébergement de 3.5% mais une hausse des appels de 4%.

Demandes pourvues et non pourvues



Pourvues (54.31%)
Non pourvues (45.69%)

Mises à l'abri

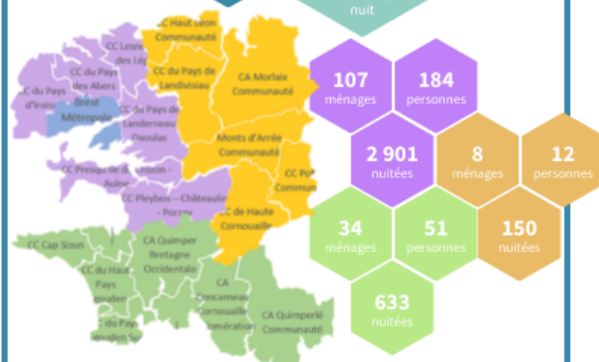


Hôtels (40.44%)
Alternatifs nuitées (30.38%)
Structures HU (20.48%)
Dispositifs VV (8.7%)

L'hôtel

3 684
Nuitées d'hôtel

132
personnes en moyenne à l'hôtel chaque nuit



Typologie des ménages à l'hôtel et places alternatives 115



Femmes avec enfant(s) (22.5%)
Femmes seules (25%)
Hommes avec enfant(s) (2.5%)
Hommes seuls (38.75%)
Couples avec enfant(s) (6.25%)
Couples (5%)



113 enfants



185 adultes

La majorité des ménages mis à l'abri à l'hôtel ou en dispositifs alternatifs à l'hôtel (115) sont des hommes seuls. Cela s'explique par les conditions météorologiques. Au cumul, **31.2%** des ménages mis à l'abri comprennent des enfants. Ce qui représentent **113** enfants hébergés. En structure, **87.5%** des ménages mis à l'abri sont des personnes seules.



21 hôtels partenaires sur la période

Ces données seront consolidées dans le rapport d'observatoire 2025



Baromètre d'activité

Période hivernale - Mars 2025



1853 appels sur la période
soit **74 appels/jour** en moyenne



1947 demandes d'hébergement



Par rapport à 2024, le mois de mars 2025 connaît une hausse des demandes d'hébergement de 11.3% et des appels de 4.5%.

Demandes pourvues et non pourvues



Pourvues (50.34%)
Non pourvues (49.66%)

Mises à l'abri

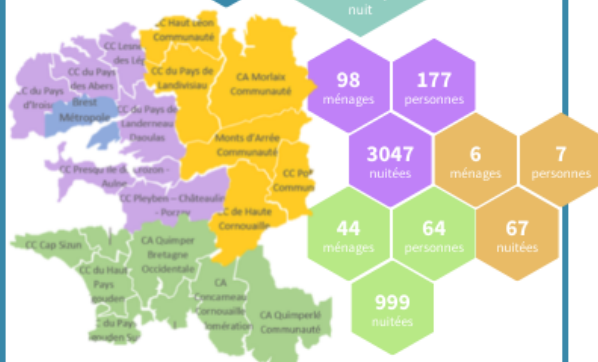


Hôtels (39.9%)
Alternatifs nuitées (31.39%)
Structures HU (19.03%)
Dispositifs VV (9.68%)

L'hôtel

4 113
Nuitées d'hôtel

133
personnes en moyenne à l'hôtel chaque nuit



Typologie des ménages à l'hôtel et places alternatives 115



Femmes avec enfant(s) (26.28%)
Femmes seules (25%)
Hommes avec enfant(s) (2.56%)
Hommes seuls (34.62%)
Couples avec enfant(s) (6.41%)
Couples (5.13%)



104 enfants



176 adultes

La majorité des ménages mis à l'abri à l'hôtel ou en dispositifs alternatifs à l'hôtel (115) sont des hommes seuls. Cela s'explique par les conditions météorologiques. Au cumul, **35.2%** des ménages mis à l'abri comprennent des enfants. Ce qui représentent **104** enfants hébergés. En structure, **90.3%** des ménages mis à l'abri sont des personnes seules.



24 hôtels partenaires sur la période

Ces données seront consolidées dans le rapport d'observatoire 2025



Baromètre d'activité

Période hivernale - Novembre 2025



1864 appels sur la période
soit 75 appels/jour en moyenne



1673 demandes d'hébergement



Par rapport à 2024, le mois de novembre 2025 connaît une hausse des demandes d'hébergement de 26% et des appels de 11%.

Demandes pourvues et non pourvues



Pourvues (23.65%)
Non pourvues (76.35%)

Mises à l'abri

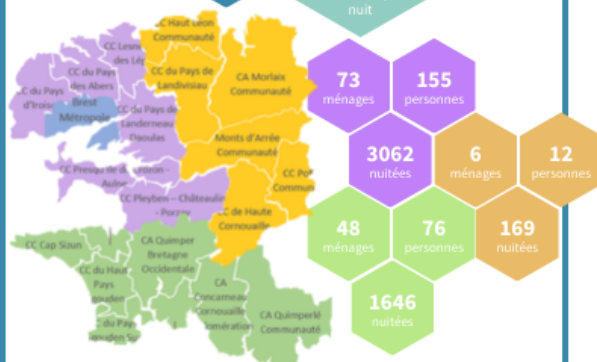


Hôtels (38.54%)
Alternatifs nuitées (29.27%)
Structures HU (20.98%)
Dispositifs VV (11.22%)

L'hôtel

4 877
Nuitées d'hôtel

163
personnes en moyenne à l'hôtel chaque nuit



Typologie des ménages à l'hôtel et places alternatives 115



Femmes avec enfant(s) (22.39%)
Femmes seules (38.81%)
Hommes avec enfant(s) (2.24%)
Hommes seuls (15.67%)
Couples avec enfant(s) (14.18%)
Couples (6.72%)



111 enfants



163 adultes

La majorité des ménages mis à l'abri à l'hôtel ou en dispositifs alternatifs à l'hôtel (115) sont des femmes seules et femmes avec enfants. Au cumul, **38.8%** des ménages mis à l'abri comprennent des enfants. Ce qui représente **111** enfants hébergés sur la période. En structure, les personnes seules représentent près de **80%** des personnes hébergées.



20 hôtels partenaires sur la période



Période hivernale - Décembre 2025



2 073 appels sur la période
soit 83 appels/jour en
moyenne



**1 709 demandes
d'hébergement**



A noter l'impact du plan grand froid déclenché à partir du 24/12.

Mises à l'abri



■ Pourvues (49.22%)
■ Non pourvues (50.78%)

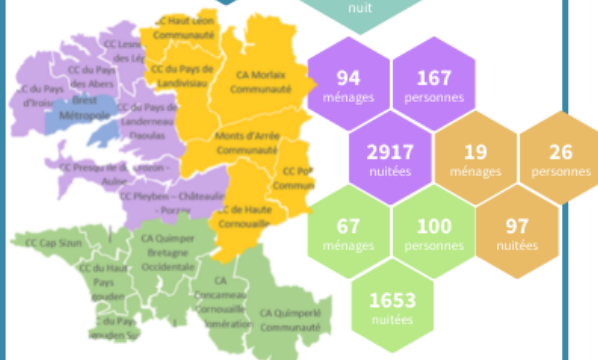


- Hôtels (38.57%)
- Alternatifs nuitées (27.77%)
- Structures HU (18.23%)
- Dispositifs VV (8.98%)
- pi grand froid (hors hôtels) (6.45%)

L'hôtel

5068
Nuitées d'hôtel

164



- Femmes avec enfant(s) (16.84%)
- Femmes seules (32.63%)
- Hommes avec enfant(s) (2.63%)
- Hommes seuls (34.74%)
- Couples avec enfant(s) (9.47%)
- Couples (3.68%)



119 enfants



218 adultes

La majorité des ménages mis à l'abri à l'hôtel ou en dispositifs alternatifs à l'hôtel (115) sont des femmes seules et femmes avec enfants. Au cumul, **28.9%** des ménages mis à l'abri comprennent des enfants. Ce qui représentent **119** enfants hébergés sur la période. En structure, les personnes seules représentent plus de **85%** des personnes hébergées.



19 hôtels partenaires sur la période



1 allée Mgr Jean René Calloc'h – boîte aux
lettres 161 – 29000 Quimper

association@siao29.fr / 02 98 58 40 83